

---

# Acte de colloque

## Journée du 23/01/2020

### RESTITUTION DES ATELIERS

---



EDITO du Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, Monsieur Philippe Petit.....	4
Le déroulé de la matinée .....	5
Projections démographiques .....	6
Présentation des ateliers par thématique .....	6
Thème : Population / Logements / Densités  .....	7
Carte : Organiser l'accueil de la population en fonction de l'identité, des équipements et services existants.....	8
Carte : Adopter une démarche prospective pour envisager l'accueil autour des grands projets.....	10
Carte : Calibrer l'accueil afin d'aménager le territoire de manières économe et durables, notamment en termes d'espace et de moyens.....	12
Commentaires des invités.....	14
.....	16
Thème : Services et Equipements  .....	17
Carte : Développer les équipements indispensables en matière de santé et d'éducation pour chaque individu tout au long de son parcours de vie .....	18
Carte : Garantir à chacun un accès aux sports, à la culture, aux loisirs.....	20
Carte : Mettre à disposition des services de proximité.....	22
Commentaires des invités.....	24
Thème : Mobilités  .....	27
Carte : Favoriser l'emploi local et les grands projets sur le territoire pour limiter le trafic et les risques d'engorgement.....	28
Carte : Mettre en œuvre une gouvernance partagée avec les territoires voisins afin de porter une stratégie commune pour la gestion des déplacements .....	30
Carte : Favoriser les usages alternatifs à la voiture pour limiter et fluidifier les déplacements.....	32
Commentaires des invités.....	34
Thème : Economies / Emplois / Commerce / Tourisme  .....	37
Carte : Organiser les capacités d'accueil des différents types d'activités et favoriser le développement de l'emploi sur l'ensemble du territoire .....	38

---

Carte : Rendre le territoire attractif pour les porteurs de projets économiques.....	42
Carte : Développer l'activité agricole et le tourisme en s'appuyant sur l'identité rurale du territoire .....	44
Commentaires des invités.....	46
Thème : Agriculture  .....	49
Carte : Favoriser le maintien, le développement et la diversification des activités agricoles.....	50
Carte : Concilier Nature et Agriculture.....	52
Carte : Adapter l'urbanisation pour préserver le potentiel agricole du territoire.....	54
Commentaires des invités.....	56
Thème : Environnement/ Nature  .....	59
Carte : Préserver les ressources, restaurer et renforcer les trames support de biodiversité .....	60
Carte : Concilier les différents usages du sol, l'aménagement, avec la protection de l'environnement .....	62
Carte : S'appuyer sur les documents de planification pour protéger l'environnement et le cadre de vie.....	64
Commentaires des invités.....	66
Conclusion : Est-ce que travailler avec le SCoT du Nord Toulousain a changé votre image de l'aménagement du territoire ? .....	68

---

# Séquence Introductive



## EDITO du Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, Monsieur Philippe Petit.

« Bonjour Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier Monsieur le Maire de Grenade pour son accueil. Nous nous retrouvons pour une journée de travail sur l'organisation spatiale. Il semble opportun, avant de travailler, de faire un compte rendu de vos travaux sur l'ensemble des ateliers auxquels vous avez participé.

Les animateurs vont vous présenter une partie de la restitution de manière condensée, car ces échanges ont été très prolifiques. Les techniciens du SCoT, de Haute Garonne Ingénierie et de l'État ont effectué avec rigueur un important travail de fond.

De manière générale, ce qui ressort très fortement, c'est la volonté affirmée, quels que soient les ateliers, de protéger l'environnement et surtout, de changer le regard sur l'agriculture. L'agriculture est perçue comme un acteur économique et un acteur de préservation de la biodiversité, pour autant qu'un accompagnement soit mis en place. Ces thématiques pourraient être les moteurs du futur SCoT et tout le reste va se déclinier.

Dans un second temps, nous nous sommes rendu compte, avec l'analyse de l'ensemble de ces travaux, que notre SCoT en vigueur correspond sur nombre de points à vos envies. Ça nous amène à la réflexion qui est de faire partager les objectifs du SCoT. Une grande partie de vos souhaits sont déjà inscrits. Soit la rédaction des objectifs est confuse, et il conviendra d'y remédier, soit on ne les a pas assez portés.

Ce qui fait la richesse d'un SCoT et qui le rend efficace dans le temps, c'est votre réactivité à le faire appliquer sur votre territoire. Cela veut dire qu'il va falloir rapidement acquiescer tous les tenants et aboutissants du SCoT, de s'interroger pour l'intégrer avec cohérence dans les réflexions PLU ou PLUi et réfléchir à une échelle qui dépasse notre territoire communal ou intercommunal. Ceux-ci en prenant en compte les liens forts pouvant exister entre intercommunalités sans laisser des obstacles matériels séparer le territoire, qu'il s'agisse du canal, des voies ferrées ou de la Garonne... »

## Le déroulé de la matinée

Lors de cette matinée, trois cartes par six thèmes sont présentées et commentées puis la parole est donnée à la salle à chaque fin d'intervention. Les participants sont invités à réagir sur les présentations de manière à exprimer les éléments qu'ils souhaitent renforcer, qui interrogent ou même d'exprimer les éléments pouvant être contradictoires.

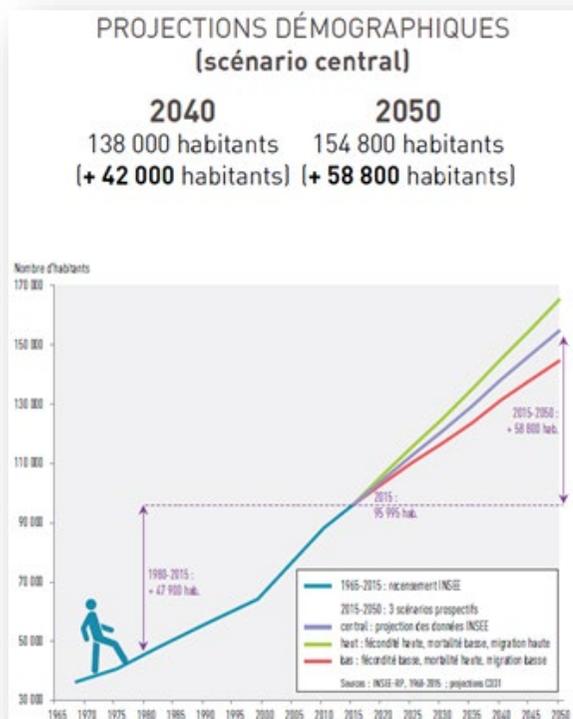
Les cartes sont un compte rendu des travaux effectués par les élus et les personnes publiques associées à chaque atelier thématique. Il est important de préciser que ce ne sont pas des synthèses. Méthodologiquement, pour élaborer les cartes exposées, il a été repris les cartes faites à la main et elles ont été compilées. Les icônes des cartes ont été reprises exactement où elles étaient dessinées et elles ne sont pas exhaustives. Pour l'écriture des légendes, il a été respecté les mots et expressions employés par les participants des ateliers. Tous les éléments abordés ont été gardés.

Pour les commentaires des cartes par les techniciens du SCoT, de Haute Garonne Ingénierie et de l'État, le principe est le même. Il est évoqué les points sur lesquels les participants des ateliers ont mis l'accent. Les expressions et propos tenus ont été gardés pour être le plus précis sur les apports.

A la fin de chaque présentation et échange avec les invités, Monsieur Yves SCHENFEIGEL, Directeur de la DDT 31, intervient pour expliciter la contribution de l'État à cette journée de restitution des ateliers. Il est évoqué les éléments les plus retenus et notamment ceux qui interrogent.

<b>Programme</b>	
<b>8 h 00 :</b>	<b>Accueil café</b>
<b>8 h 30 :</b>	<b>Introduction sur le mode de présentation et sur les objectifs du débat</b>
<b>8 h 45 :</b>	<b>Rendus des 6 ateliers thématiques sous forme de cartes commentées et débat contradictoire avec la salle :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Environ 15mn de présentation par atelier</li><li>- Environ 15mn de débat</li></ul>
<b>10 h 30 :</b>	<b>Pause café</b>
<b>10 h 45 :</b>	<b>Poursuite des présentations :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Environ 15mn de présentation par atelier</li><li>- Environ 15mn de débat</li></ul>
<b>12 h 30 :</b>	<b>Déjeuner</b>

## Projections démographiques



Projections Haute-Garonne Ingénierie d'après la méthodologie de projection INSEE OMPHALE.

La dynamique démographique sur le territoire du SCoT du Nord Toulousain est soutenue.

Dans les années à venir, selon le scénario central de l'INSEE, il est prévu environ 58 800 nouveaux arrivants à horizon 2050.

## Présentation des ateliers par thématique



Population / Logements / Densités



Mobilités



Agriculture



Services et équipements



Économies / Emplois / Commerce /  
Tourisme



Environnement / Nature



**Vos Titres**

- *souhait : un développement cohérent et solidaire*
- *des solutions alliant densité et qualité de vie*

## ACCUEILLIR de MANIÈRE COHÉRENTE ET SOLIDAIRE sur l'Ensemble du Territoire EN ALLIANT DENSITÉ et QUALITÉ DE VIE

- **Organiser l'accueil de la population en fonction de l'identité, des équipements et services existants**
- **Adopter une démarche prospective pour envisager l'accueil autour des grands projets**
- **Calibrer l'accueil afin d'aménager le territoire de manières économes et durables (économe en espace et en moyens)**



Volonté globale

**Prospective** nécessité d'une prospective d'accueil en fonction:

- des infrastructures existantes -> solution mobilité à trouver

- cadencement ferroviaire

**AOP** - des protections (couronne verte, AOP)

- des ponts sur le réseau hydrographique du territoire (Save, Garonne, Girou, Tarn, canal latéral)

- de la pression foncière générée par la métropole, les bassins d'emploi et les axes structurants associés à la qualité de vie du territoire

conforter les centres bourgs (logements + services)

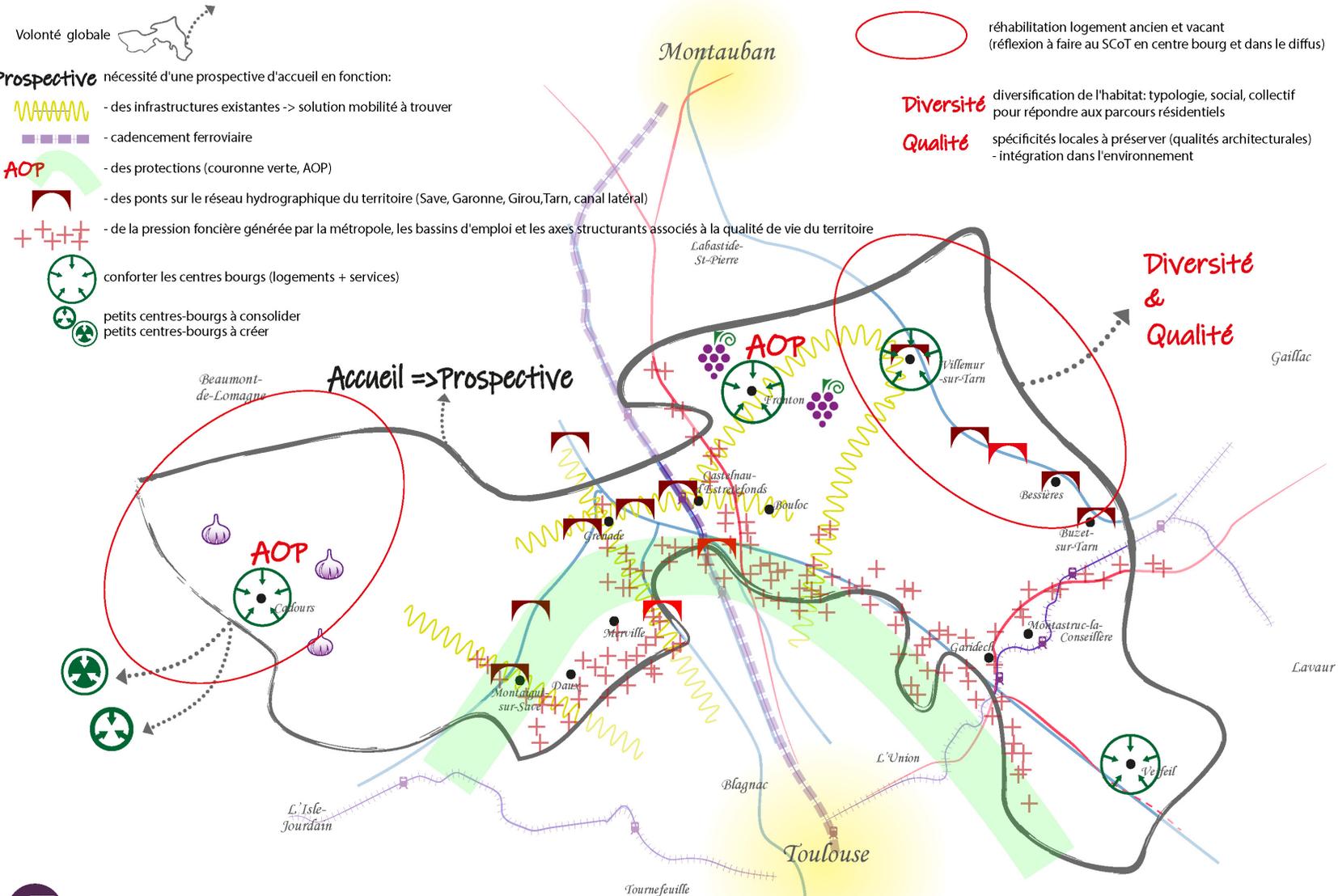
petits centres-bourgs à consolider  
 petits centres-bourgs à créer



réhabilitation logement ancien et vacant  
(réflexion à faire au SCoT en centre bourg et dans le diffus)

**Diversité** diversification de l'habitat: typologie, social, collectif pour répondre aux parcours résidentiels

**Qualité** spécificités locales à préserver (qualités architecturales)  
- intégration dans l'environnement



## Organiser l'accueil en fonction de l'identité, des équipements et services

---

Lors des ateliers, il a été évoqué la nécessité d'une prospective d'accueil en fonction de plusieurs déterminants que sont :

- Les infrastructures existantes qui en l'état actuel nécessiteraient de trouver des solutions de mobilité en anticipant les besoins en équipements et en transports liés au développement du logement et de l'emploi. Cela impliquerait la réalisation d'un Plan de Mobilité ;
- Le cadencement ferroviaire soit à développer et/ou à renforcer ;
- La présence de ponts sur le réseau hydrographique du territoire (Save, Garonne, Girou, Tarn, canal latéral) qui sont des souhaits ;
- Les protections existantes à développer pour le futur (couronne verte, AOP...) ;
- La pression foncière générée par la métropole, les bassins d'emploi et les axes structurants associés à la qualité de vie du territoire. Il y aurait la nécessité d'étudier la pression que connaissent les communes aux franges du SCoT vis-à-vis des territoires voisins (Toulouse, Montauban, Albi, le département du Tarn, et les zones airbus, aéroport, les zones d'activité entre Toulouse & Montauban Grand Sud Logistique).

Un autre objectif est de créer ou conforter des Centres-bourgs avec une offre de logements et de services pertinents. Les élus souhaitent la réhabilitation des logements anciens et vacants : dans les centres-bourgs qui sont historiquement denses et où l'architecture est traditionnelle, mais également dans le tissu urbain diffus.

Lors de ces échanges, il est ressorti que les opérations d'aménagement d'ensemble, qu'elles soient situées dans les espaces périphériques du SCoT ou non, devraient imposer des règles d'accès, d'insertion paysagère et de diversité de formes urbaines.

En outre, concernant l'habitat, il a été souhaité que les spécificités locales soient préservées (par exemple à travers les qualités architecturales) et que les projets respectent une bonne intégration dans l'environnement.

Pour ce faire, une des solutions qui a été envisagée serait de s'appuyer sur des PLU de projet qui peuvent, en matière de qualité architecturale et d'intégration dans l'environnement, permettre d'opter pour des typologies de quartier et d'interroger les types d'habitats en centre-bourg, y compris en réimaginant les espaces communs.

Il a été jugé nécessaire de diversifier l'habitat en termes de typologie, de besoin social et de mise en place de logements collectifs pour répondre aux parcours résidentiels. Les élus se sont interrogés sur la possibilité d'appliquer cette diversification de la même façon sur toutes les communes.

Un des objectifs évoqués serait de développer la mixité sociale et intergénérationnelle, notamment en favorisant l'accès aux seniors sur l'ensemble du territoire, en adaptant le type de logement. Cela pourrait se traduire par le développement de maisons familiales par exemple.

Le parc de logement devrait également être en adéquation avec les services, les mobilités et l'emploi local. « *Que se passe-t-il si l'on ne fait rien en zone rurale ?* » a été une problématique posée.

Dans ce contexte, il serait donc à prendre en compte :

- Les attentes des administrés,
- Le souhait des communes de fixer les populations,
- Les parcours de vie.

Selon les participants, il serait important de traiter les « modes d'habiter » avec la population en place pour comprendre les besoins, sans occulter les nécessaires besoins des nouvelles populations en migration sur notre territoire.

Volonté globale 

 réflexion autour des projets d'échangeurs autoroutiers et du nouveau lycée de Gragnague

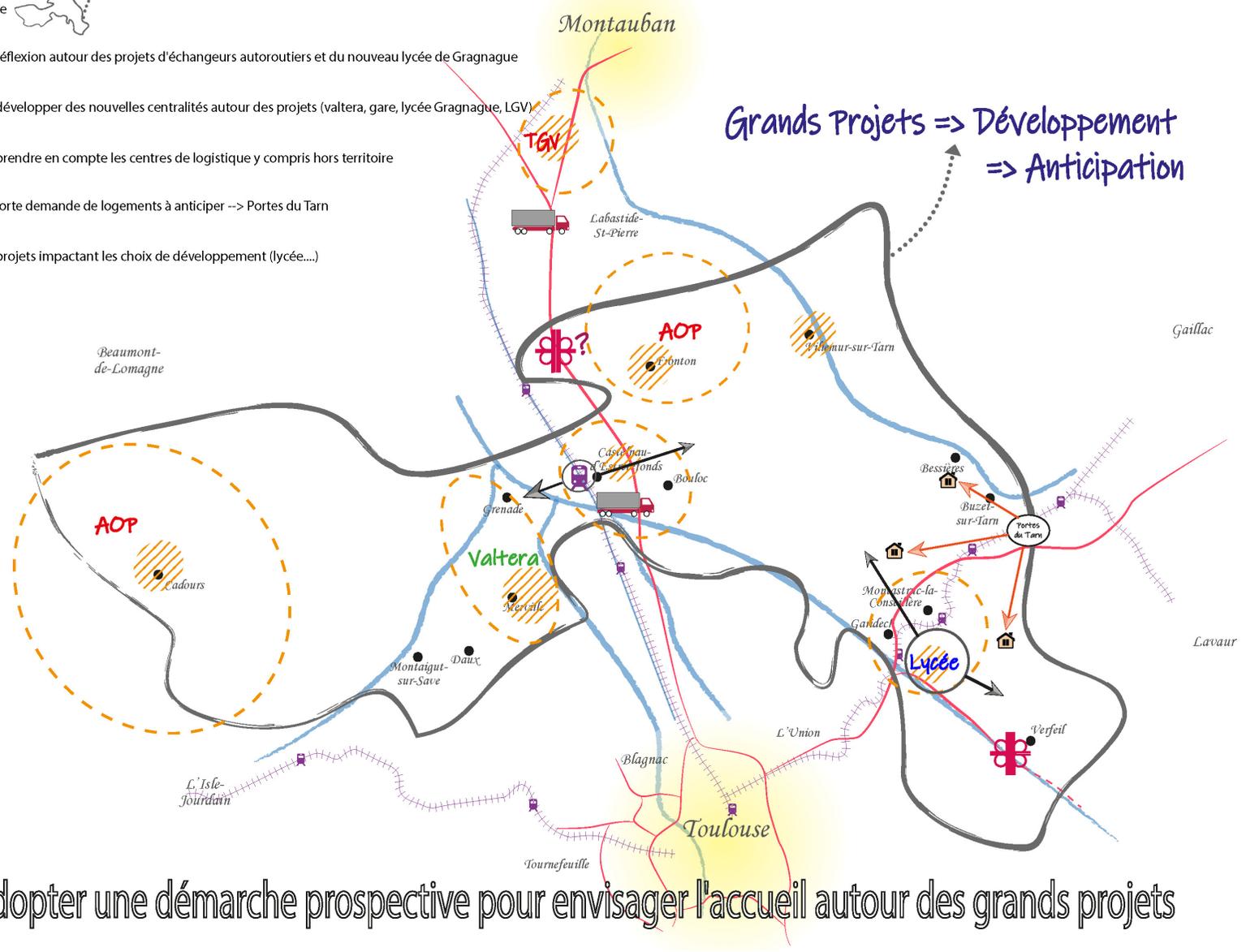
**Lycée**  développer des nouvelles centralités autour des projets (valtera, gare, lycée Gragnague, LGV)

 prendre en compte les centres de logistique y compris hors territoire

 forte demande de logements à anticiper --> Portes du Tarn

 projets impactant les choix de développement (lycée...)

Grands Projets => Développement  
=> Anticipation



Adopter une démarche prospective pour envisager l'accueil autour des grands projets

Lors des ateliers, il a été évoqué que ces grands projets qui en termes de besoins d'équipements transversaux recouvriraient des réalités diverses en termes de thématiques (mobilité, éducation, économie, services et équipements, etc.) et diverses répartitions spatiales.

Ils impacteraient les choix de développement. Certains participants ont mentionné la potentialité d'anticiper les effets de ces projets sur le développement du territoire.

De plus, il a été mis en avant la possibilité de développer des nouvelles centralités autour des grands projets qui pourraient concerner :

- Les échangeurs, autour des communes de Fronton, de Verfeil et Garidech ;
- Le projet VALTERA, entre Grenade et Merville ;
- Les gares avec une demande d'augmentation du cadencement avec Castelnau d'Estrétefonds et l'arrivée de la LGV ;
- Le lycée de Gragnague qui aura un gros impact en termes de développement sur les communes alentour.

Il a été affiché la volonté de prendre en compte également des grands projets situés en dehors du territoire du SCoT, comme le centre de logistique GSL situé entre Castelnau d'Estrétefonds et Montauban par exemple.

Les participants ont affiché la volonté de mettre en place une démarche prospective pour anticiper l'accueil de la population. Cela répondrait à la problématique de la forte demande de logements qu'il est souhaité d'anticiper notamment sur les Portes du Tarn et sur les communes à proximité.

Enfin, pour terminer, dans le cadre de chaque grand projet, il a été affiché la volonté de mener une réflexion en amont afin de le prendre en compte pour la répartition de la population et de coordonner le futur développement d'équipements.

Ces réflexions devraient se faire à l'échelle du SCoT et servir de base pour affiner l'organisation spatiale.

Lors de la présentation de la carte, un focus a été fait sur la P6 du DOO : Le SCoT en vigueur demande déjà de réfléchir globalement aux stratégies de développement urbain en termes de services et équipements aux habitants pour les communes " Portes du SCoT ".





Volonté globale

- développer une stratégie de planification PLUi, PLH
- + mener une étude de capacité de densification
- + mener une comparaison entre centres-bourgs, extension et possibles requalifications
- => des dynamiques de politiques publiques
- et une analyse économique des financements

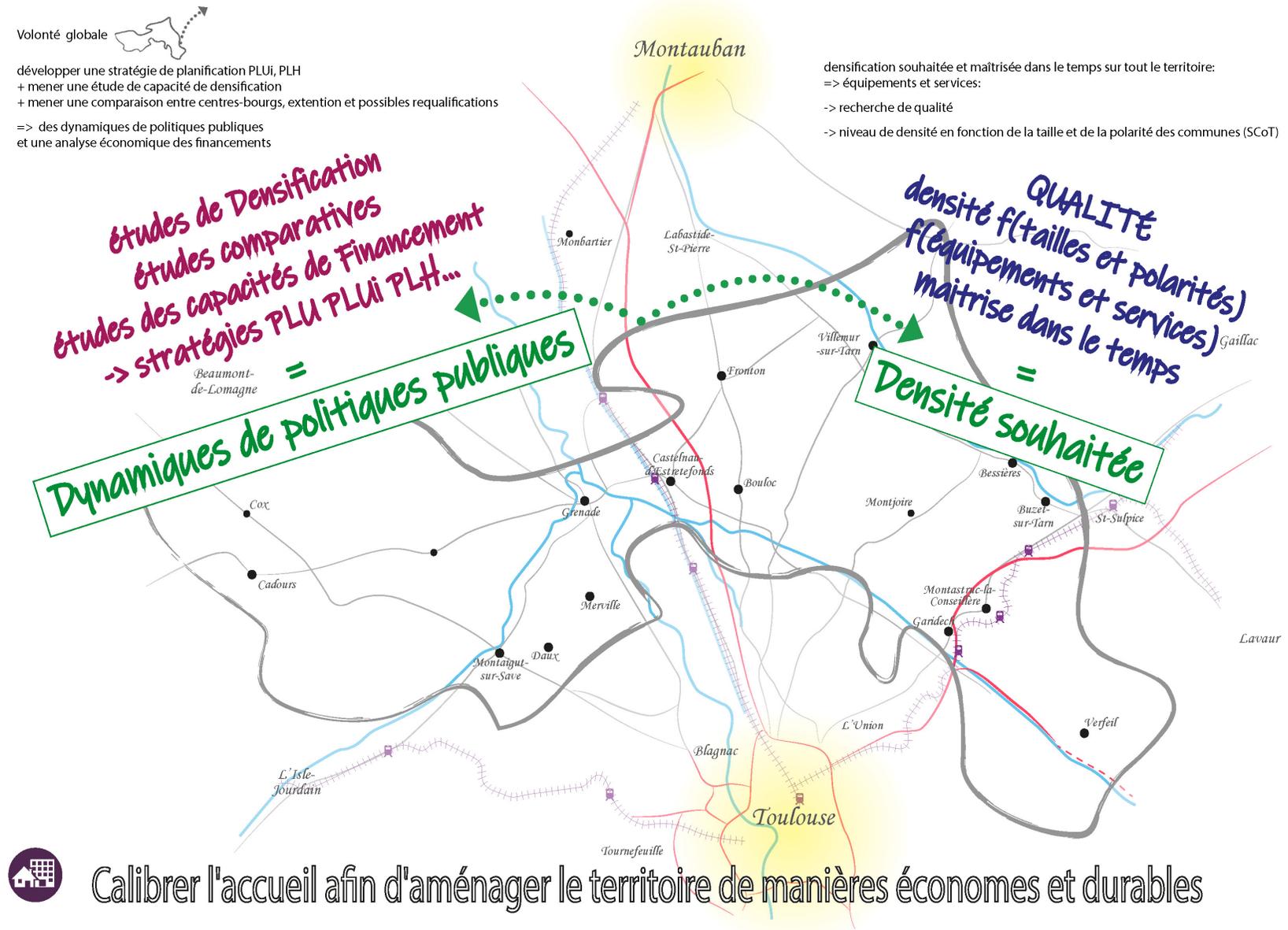
*études de Densification*  
*études comparatives*  
*études des capacités de Financement*  
 -> stratégies PLU PLUi PLH...

**Dynamiques de politiques publiques**

- densification souhaitée et maîtrisée dans le temps sur tout le territoire:
- => équipements et services:
- > recherche de qualité
- > niveau de densité en fonction de la taille et de la polarité des communes (SCoT)

**QUALITÉ**  
*densité f(tailles et polarités)*  
*f(équipements et services)*  
*maîtrise dans le temps*

**Densité souhaitée**



Calibrer l'accueil afin d'aménager le territoire de manières économes et durables

---

Lors des ateliers, il a été mentionné qu'organiser l'accueil en adoptant une démarche prospective nécessite de calibrer l'accueil de façon à aménager le territoire de manière économe et durable (notamment en termes d'espace et de moyens).

« *Densification souhaitée et maîtrisée dans le temps sur tout le territoire* », c'est en ces termes qu'il a été exprimé ce besoin et au-delà les participants ont affiché la volonté de créer de la densité « *souhaitable* » et « *désirable* ». Certains ont insisté sur cet aspect-là pour une bonne appropriation des termes et notamment pour les habitants.

Il est ressorti des ateliers qu'il serait pertinent de penser la densité au travers de l'organisation du bâti, l'intégration paysagère et architecturale, ceci sans altérer la qualité de vie des habitants.

Pour ce faire, il a été évoqué les moyens suivants : « Augmenter le qualitatif dans les opérations : avoir une exigence architecturale-patrimoniale pour densifier ; définir des secteurs préservés et des secteurs laissant libre cours à l'innovation architecturale ; offrir dans chaque commune une diversité de formes urbaines, respecter une identité (éviter l'uniformisation) ; faire ensemble et au bon endroit » en terme de création de logement.

Les participants des ateliers ont envisagé également, afin de faire accepter la densité, de traiter les espaces publics dans l'aménagement des quartiers à travers une charte paysagère, le respect des entités paysagères et territoriales pour une meilleure appropriation des populations. Cette densification inclurait une recherche de qualité ainsi qu'un niveau de densité en fonction de la taille et de la polarité des communes (au niveau du SCoT). Cet objectif impliquerait également la nécessité de mettre en place une offre d'équipements et de services adéquate.

Il faudrait ainsi se pencher sur la notion de polarisation « faut-il une remise en question de la polarisation ? » et phaser raisonnablement et atteindre les objectifs de polarisation déjà définis ?

Il a été également exprimé le souhait de développer une stratégie de planification PLU, PLUi, PLH ainsi que des outils de planification pour la répartition de l'accueil des populations et pour répondre aux besoins spécifiques. Les participants ont envisagé de permettre la fermeture des zones à urbaniser sur certaines communes le temps que les autres se développent, argument plusieurs fois dit lors des ateliers. La nécessité de mettre en place une véritable stratégie foncière et une maîtrise des prix a également été mentionnée.

Des propositions ont été faites pour délimiter intelligemment les secteurs où agir :

- Définir le rapport densité/qualité (des cœurs de bourg denses et qualitatifs existents) ;
- Accompagner la densité (à travers des PLU de projet) ;
- Définir des règles par secteurs au moyen de charte de qualité ;
- Harmoniser la densité et la particularité des secteurs.

Un des moyens, selon les participants, serait de mener une étude de capacité de densification et une comparaison entre centres-bourgs, extension et possible requalification. Il a été évoqué la volonté de recentrer le développement au plus proche des centres-bourgs quand c'est possible en faisant le lien avec les commerces, les écoles et les services.

L'objectif serait de développer des dynamiques de politiques publiques et une analyse économique des financements, de permettre un rééquilibrage des territoires notamment au sein des intercommunalités.

Pour conclure, l'animateur a souhaité mobiliser deux mots utilisés lors de l'atelier « population, logements et densités » afin d'atteindre les objectifs exprimés : « *anticipation* » et « *volonté* ».

---

## Commentaires des invités

**Monsieur Gilles MARTIN** (*Conseiller Municipal de Merville*) s'étonne de ne pas voir figurer sur la carte les études « Bourg-centre » dont les communes concernées par ce dispositif auraient une influence sur leur bassin de vie.

Il demande également que soit rajouté, avec l'identification du pont, les connexions extérieures hors territoire du SCoT tels que les plateformes logistiques et le PEX qui sont impactant pour le territoire.

En complément, il demande que soit élaboré un glossaire pour clarifier le vocabulaire spécifique employé tels que les mots « polarité », « polarisation » et spécifiquement sur le mot « densité » qui serait des densités souhaitées. Selon lui, la densité souhaitée demande une recherche qualitative et mentionne que cela ne veut pas forcément dire que tout le monde souhaite de la densité. Ça ne serait pas, selon lui, la bonne lecture.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) répond qu'il a eu comme impression que la densité est parfois souhaitée mais surtout souhaitable pour répondre aux objectifs du SCoT et répondre à la nouvelle hiérarchisation des objectifs qui découle du travail des divers ateliers. Ces objectifs premiers ont été définis dans chaque atelier et sont : la protection de l'agriculture, de l'environnement et des paysages. Il exprime que si on considère ces objectifs et la consommation de l'espace pour le développement d'une commune, il sera nécessaire de faire de la densité. Ses propos sont illustrés en exprimant la possibilité de faire sur une même surface du collectif qualitatif avec des espaces communs plutôt qu'une seule grande habitation. Ça serait la même consommation d'espace mais en portant une réflexion sur le partage et le bien vivre. Il rappelle que la volonté exprimée lors des ateliers est la recherche de la qualité de vie dans les opérations d'aménagement. Il rajoute que « *la densité ce n'est pas quelque chose de souhaitée telle qu'on la pratique aujourd'hui, c'est ce qui ressort de vos propos, vous n'êtes pas hostile à la densité, vous êtes hostile à la densité que vous ne maîtriserez pas et sur la qualité que vous ne pourriez pas imposer* ». Pour terminer, il mentionne que c'est à travers la mobilisation de l'outil PLU et de sa stratégie de mise œuvre qu'il sera possible d'y répondre. Il y a des retours d'expériences positifs démontrant que des leviers existent pour répondre à ces objectifs.

**Monsieur Patrice LAGORCE** (*Maire de Daux*) indique que de la même manière qu'il y a des « effets de bord sur les grands projets pour le développement et l'anticipation », il y a également des « effets de bord » sur certains équipements structurants de type grande salle de spectacle avec la métropole et autres territoires qui seraient intéressants de percevoir. Cela a été identifié à l'InterSCoT et méritera d'être précisé.

**Monsieur Yves SCHENFEIGEL** (*Directeur de la DDT 31*) relève un point fondamental sur la première carte : « vous êtes passé d'une logique combien-comment ? à une logique comment-combien ? pour l'accueil de la population. Comment voulez-vous accueillir la population ? Combien pouvez-vous en accueillir ? ». L'ordre des facteurs est inversé et c'est ce qui garantit, selon lui, un bon accueil.

Le second point fort relevé est la volonté de travailler avec une approche projet. Il est très intéressant de construire en partageant la manière d'aménager le territoire. Le but est de porter une réflexion sur la manière de penser la dynamique d'urbanisation et aller vers une réflexion d'un projet qui soit durable sur le territoire. Il espère une approche projet dans les documents d'urbanisme qui permette de partager avec d'autres communes et irait dans le sens de l'intercommunalité.

Il apporte deux interrogations. L'une concerne la nécessité d'un « *dézoomage sur les questions d'influence économique* » en prenant en compte les territoires voisins pour compléter la réflexion. Il manquerait l'identification du PEX et de zones d'activités voisines comme Pujaudran dans le Gers par exemple. La seconde concerne l'approche du terme « densité ». Il préfère parler de « formes urbaines » et interroge les élus sur quelles formes urbaines ils souhaitent pour leur territoire « *Quelles formes urbaines et quelles typologies voulez-vous ? Comment accueillir la population et comment aménager l'intérieur des maisons de ville ?* ». Il illustre ces propos avec un projet de rénovation urbaine en cœur de ville « l'îlot des Trois Grâces » à Revel où la densité est sur ce site multipliée par deux sur la même emprise. Il estime que l'approche faite

---

de la densité dans la carte de l'axe 3 est la bonne et informe que l'État et le CAUE peuvent aider dans la réflexion sur les formes urbaines. Pour conclure, il exprime que la méthode envisagée est très bien posée.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*), concernant l'axe 1, rappelle également que les élus ont mentionné le souhait d'accueillir de la population dans de bonnes conditions avec les équipements et services qui pourront être développés. Sur l'axe 2, il rappelle que pour établir une prospective il est nécessaire de prendre en compte les grands projets des territoires voisins. Pour terminer sur l'axe 3, il informe que les centralités n'ont pas été questionnées lors des ateliers « *Est-ce qu'on reste sur des centralités figées ou des centralités dépassant les limites administratives des territoires communaux pour qu'il puisse y avoir une complémentarité ?* ».

Document de Travail





**Vos Titres**

- rééquilibrer sans occulter les polarités
- se développer collectivement pour affirmer son identité, coopérer et anticiper pour favoriser l'indépendance aux systèmes métropolitains

## RÉDUIRE la DISCRIMINATION GÉOGRAPHIQUE en matière d'ACCES aux SERVICES et ÉQUIPEMENTS

- **Développer les équipements indispensables en matière de santé et d'éducation pour chaque individu tout au long de son parcours de vie**
- **Garantir à chacun un accès aux sports, à la culture, aux loisirs**
- **Mettre à disposition des services de proximité**



---

Lors des ateliers « équipements et services », il a été évoqué des volontés globales pour :

- L'offre médicale : le développement de l'aide à la personne et l'amélioration de l'offre en santé avec une offre médicale adaptée en fonction de l'accueil prévisible de population et des équipements existants ;
- L'accompagnement des séniors : de favoriser l'accueil des personnes âgées (résidences séniors, foyers logements, EPHAD) ;
- La petite enfance : un accueil collectif souhaité (crèches) ;
- La jeunesse : le souhait d'un lycée sur la partie Ouest du territoire.

Volonté globale 

 diversifier l'offre en équipements culturels et sportifs de qualité dont l'handisport  
salle de spectacle polyvalente 

↑ **Loisirs** loisirs à développer 

 lacs aménagés ou en cours d'aménagement 

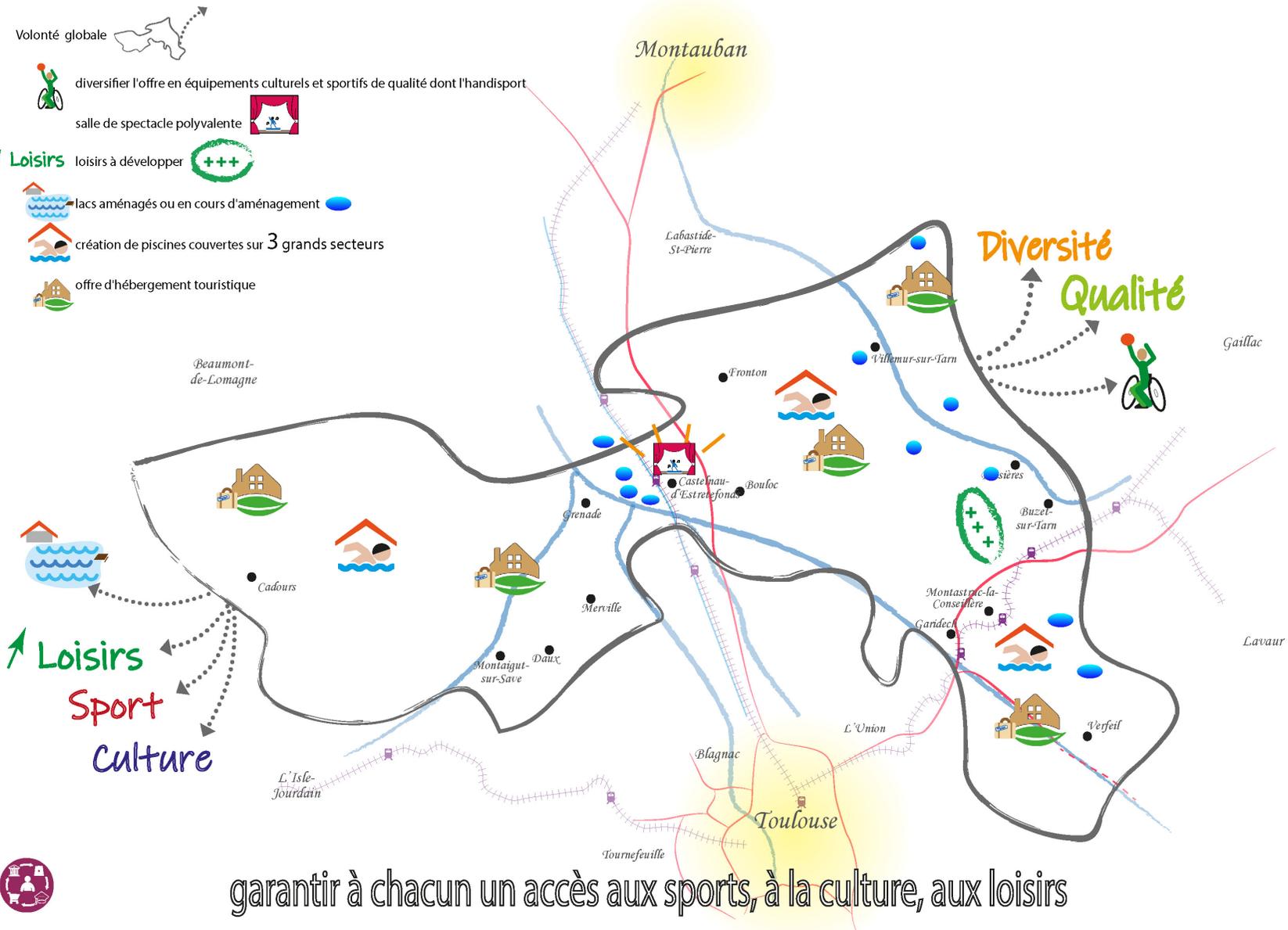
 création de piscines couvertes sur 3 grands secteurs

 offre d'hébergement touristique

↑ **Loisirs**  
**Sport**  
**Culture**



garantir à chacun un accès aux sports, à la culture, aux loisirs



---

Lors des ateliers, il a été mentionné que le territoire disposait d'un certain nombre d'équipements mais des manques ont émergé.

De manière globale, il a été évoqué la volonté d'engager une réflexion pour le développement culturel sur les territoires avec les moyens d'accès (stratégie culturelle).

En terme de spatialisation a été évoqué :

- De manière globale, la volonté de diversifier l'offre en équipements culturels, sportifs dont le handisport ;
- De manière plus localisée, le développement de salles de spectacle polyvalentes et de loisirs à développer.

Il a été donné comme exemple qu'il y avait seulement des piscines découvertes sur le territoire et une volonté de créer des piscines couvertes sur trois grands secteurs matérialisés de manière globale sur la carte.

Pour les loisirs et la nature a été évoqué la volonté de développer :

- Les aménagements autour des lacs (pour clubs d'aviron, sentiers) ainsi que des équipements naturels (pour la restauration de rivières) ;
- L'interconnexion des sentiers de randonnée. Ceci dans un but de les valoriser dans le futur afin de développer l'offre touristique ;
- L'hébergement touristique à l'avenir quel que soit le type de tourisme.

Les participants ont pointé les secteurs du sport, de la culture et du loisir qui ne sont pas, selon eux, au niveau de ce que mérite le territoire.

En complément, il a été mentionné lors des ateliers que les habitants allaient hors du territoire pour accéder à des services de qualité qui sont dépourvus sur le territoire.

L'animateur a souhaité faire un focus sur le PADD du SCoT « Développer l'offre en services et équipements de culture, de loisirs, de détente ou encore de sport, que ce soit l'offre de proximité mais aussi l'offre structurante » pour exprimer que cette volonté est déjà présente dans le SCoT en vigueur.

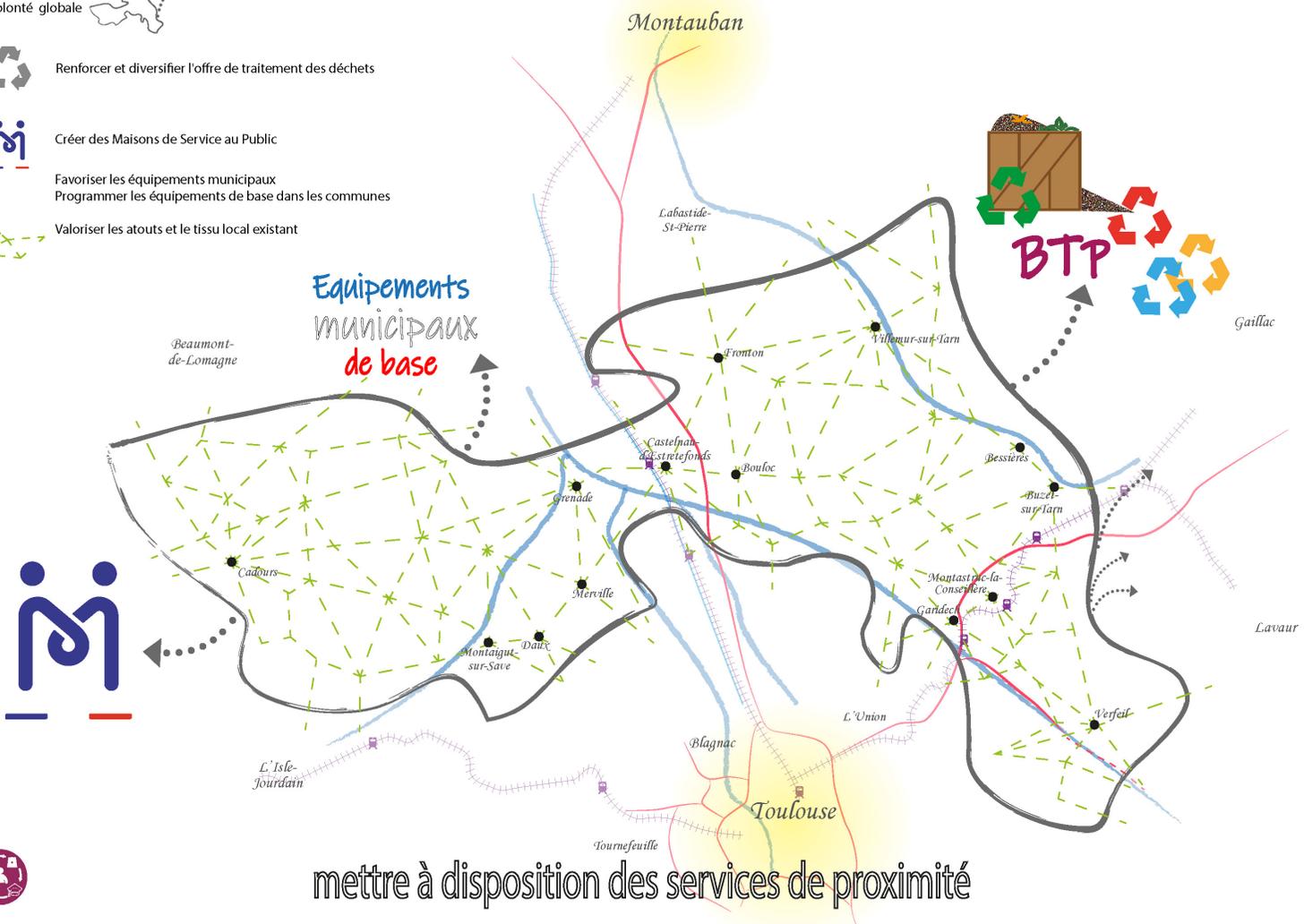
Volonté globale 

 Renforcer et diversifier l'offre de traitement des déchets

 Créer des Maisons de Service au Public

Favoriser les équipements municipaux  
Programmer les équipements de base dans les communes

 Valoriser les atouts et le tissu local existant



---

Lors des ateliers, les échanges ont fait émerger les volontés globales de :

- Renforcer et diversifier l'offre de traitement des déchets ;
- Créer des maisons de service au public ;
- Favoriser les équipements municipaux ;
- Prévoir/programmer les équipements de base dans les communes (typologies à définir) ;
- Valoriser les atouts et le tissu local existant.

L'animateur a mentionné qu'une partie de ces réflexions est traduite dans le SCoT en vigueur. Une prescription du DOO évoque la volonté de trouver un équilibre entre développement urbain et les capacités existantes et programmées des équipements et services (P129).

Pour conclure, de manière plus transversale sur cette thématique, les échanges avaient fait émerger les souhaits suivants :

- Développer, adapter et renforcer l'offre en équipements et services ;
- Éviter les services sans relation humaine (lien avec la dévitalisation centres-bourgs et le développement en périphérie) ;
- Prévoir les équipements en fonction des parcours de vie.

Des souhaits qui venaient en relation avec les volontés globales de :

- Sortir des concurrences territoriales ;
- Mutualiser face à l'usage monofonctionnel ;
- Considérer les problématiques non plus à l'échelle communale mais en tant que problématiques d'ensemble.

L'animateur a exprimé à nouveau que ces idées se retrouvent dans le SCoT en vigueur. Il est recherché une réflexion le plus possible à l'échelle intercommunale et en cohérence avec l'offre et les projets environnants (P130). Le SCoT recommande également la mutualisation entre communes avec des études prospectives à l'échelle intercommunale pour appréhender les besoins (R65).

---

## Commentaires des invités

**Monsieur Patrice LAGORCE** (*Maire de Daux*) mentionne qu'il y a un oubli sur la carte « *garantir à chacun un accès aux sports, à la culture, aux loisirs* », la forêt de Bouconne et sa base de loisirs est, selon lui, un outil très important pour le territoire. Les structures sont existantes et méritent d'être développées.

**Monsieur Nicolas ANJARD** (*Conseiller Municipal de Garidech*) porte une réflexion sur la nécessité de mener une étude sur les besoins en piscine et sur la possibilité de couvrir celles existantes avant de parler de création car cela a un coût d'investissement très important. De plus, il exprime qu'il va y avoir de la densification sur le territoire et qu'en ce sens, il est important que les enfants scolarisés aient un égal accès à ce loisir. Il illustre ces propos en expliquant que les élèves de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou vont à la piscine de la ville de l'Union.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) indique qu'une étude a été menée par le PETR Pays Tolosan. L'analyse stratégique démontre que réhabiliter des piscines existantes et « les monter au potentiel nécessaires » engagent des coûts prohibitifs.

**Monsieur Patrice LAGORCE** (*Maire de Daux*) rajoute qu'il a participé à cette étude et informe que certaines ne sont pas couvrables comme par exemple celle de Verfeil contrairement à d'autres comme celle de Bouconne, les deux possibilités étaient envisageables.

**Monsieur Daniel ROCHE** (*Chargé de mission au SMEAG*) indique que le SAGE de la Vallée de la Garonne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) traite du tourisme et qu'il est possible de travailler ensemble sur des projets autour de la Garonne, pour proposer une offre touristique durable.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) intervient en exprimant « qu'effectivement ce sujet des équipements et services est difficile à mettre en œuvre car on n'a pas encore vraiment l'habitude de travailler en commun sur de gros projets à l'échelle communale, intercommunale voire supra communale ».

**Monsieur Yves SCHENFEIGEL** (*Directeur de la DDT 31*) s'interroge en exprimant que ce qui a été évoqué, lors des ateliers, c'est une liste des envies. En ce sens, il explique qu'il faudrait mettre en perspective ces envies en fonction des équipements et services existants et il rejoint Monsieur PETIT sur la nécessité de travailler en commun et invite à envisager les territoires et les équipements en complémentarité les uns des autres.

Concernant le tourisme, il informe qu'il n'y a pas de connexion au projet et qu'il serait nécessaire de travailler sur la territorialisation. Il informe qu'il comprend les projets sur le Tarn, le Frontonnais, Cadours avec l'AOP, la Vallée de la Save mais « *est ce qu'il n'y aurait pas intérêt à travailler sur la territorialisation ? Sur ce qui peut attirer les touristes concrètement dans ces hébergements ?* ».

Il rajoute que le positionnement des services est pensé par rapport à la capacité à y accéder sur tout point du territoire et c'est notamment pensé par rapport aux besoins de la population. « *Combien de temps mettons-nous pour aller bénéficier des offres hospitalières, à Toulouse ou à Montauban, quand on vit à Cadours ?* », « *Est-ce que ça répond aux besoins des habitants de créer une piscine par secteur ? Est-ce que vous allez investir dans une piscine qui sera fréquentée ?* ». Il affirme qu'un travail doit être affiné concernant les besoins de la population sur l'offre de services. La question des services est liée à celle des déplacements et des modalités qui seront abordées dans le prochain thème.

Pour terminer, il demande que la question de la desserte du territoire via la fibre, le service public de l'eau et de l'assainissement soit étudiée car, selon lui, c'est crucial pour les communes et les intercommunalités pour répondre aux besoins de la population. Il s'agit de prendre également en compte les territoires voisins pour envisager des mutualisations.

---

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) questionne la salle sur le titre « réduire la discrimination géographique en matière d'accès aux services et équipements », en mentionnant qu'on aurait pu dire « réduire les inégalités géographiques ». Il demande pourquoi avoir choisi le mot « discrimination » qui est extrêmement fort.

**Madame Lydie GUERINEAU** (*Directrice du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) répond en rappelant que les deux titres choisis en atelier sont « rééquilibrés sans occulter les polarités » et « se développer collectivement pour affirmer son identité, coopérer pour favoriser l'indépendance aux systèmes métropolitains ». Dans le thème « équipements et services » (santé, éducation, vieillissement, qualité de vie.), les participants n'ont pas vraiment utilisé ce mot. Il lui semble que réduire la discrimination géographique, développer l'offre et la rééquilibrer permet de traduire succinctement l'idée d'acquiescer de l'indépendance vis-à-vis de la métropole.

**Madame Ghislaine CABESSUT** (*Maire de Bouloc*) indique que par rapport à l'offre médicale, la problématique porte sur les médecins généralistes de proximité qui ne veulent plus prendre de nouveaux patients alors que le SCoT est un territoire d'accueil. Elle illustre ces propos par le constat des futurs départs à la retraite et du déficit de professionnels de santé de premiers soins. Selon elle, c'est une inquiétude qui est en train de monter.

**Monsieur Gilles JOVIADO** (*Maire de Buzet-sur-Tarn*) revient sur la localisation des piscines en exprimant que pour aménager le territoire il est nécessaire de penser global et non de faire du coup par coup.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) rappelle que l'objectif est de porter une vision globale stratégique de développement sur le moyen terme, long terme, voire très long terme et non pas de faire « du coup par coup ».





**Vos Titres**

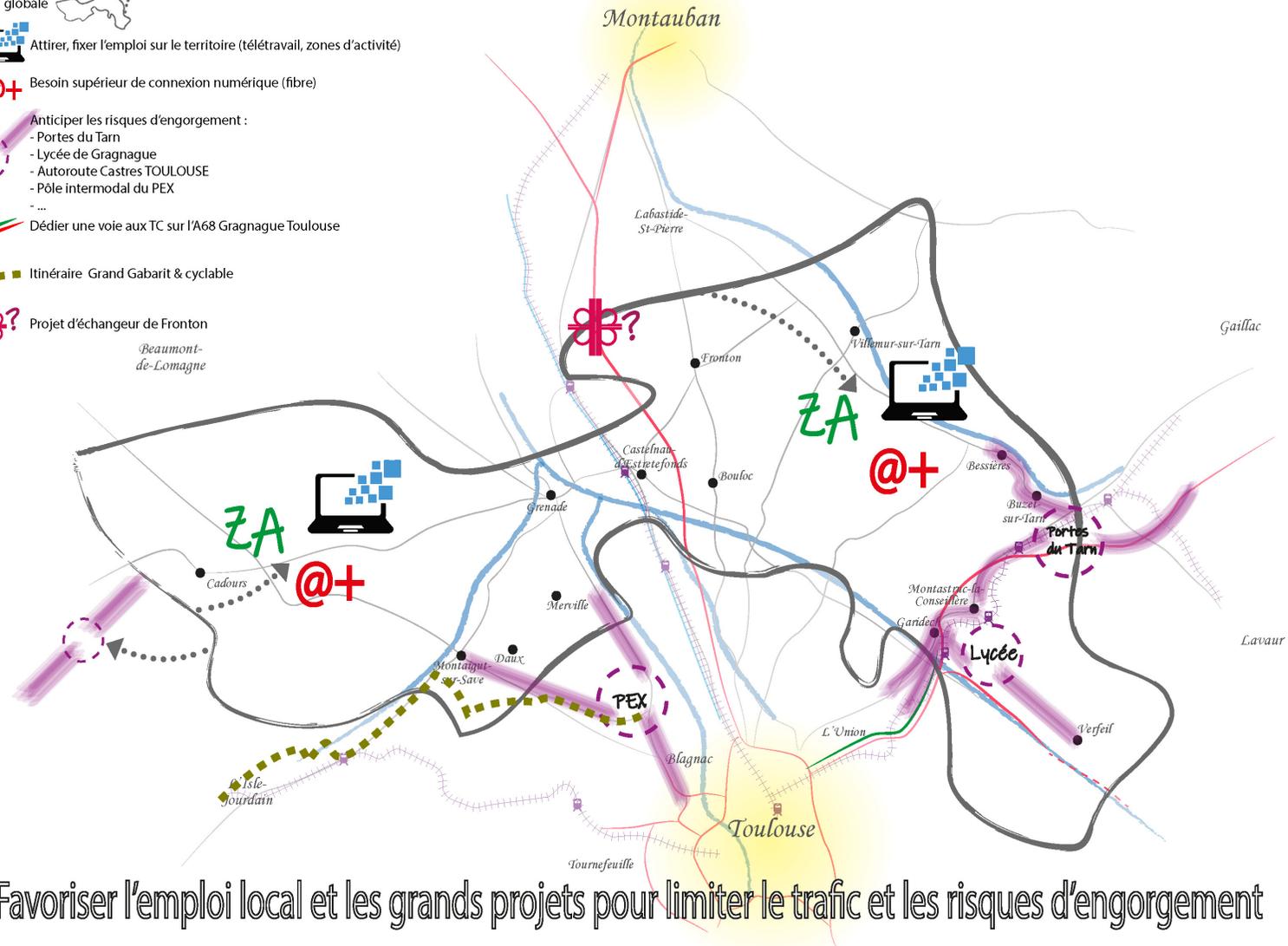
- *abattre les frontières pour un plan de mobilité global*
- *un territoire interconnecté !*
- *un avenir en danger*
- *proposer des solutions mixtes pour fluidifier le trafic routier et limiter son extension*
- *plan de mobilité global*

## Objectif: FAIRE BAISSER le TRAFIC par TOUS LES MOYENS pour ACCUEILLIR SANS SCLÉROSER le Territoire

- **Favoriser l'emploi local et les grands projets sur le territoire pour limiter le trafic et les risques d'engorgement**
- **Mettre en œuvre une gouvernance partagée avec les territoires voisins afin de porter une stratégie commune pour la gestion des déplacements**
- **Favoriser les usages alternatifs à la voiture pour limiter et fluidifier les déplacements**



- Volonté globale 
- ZA**  Attirer, fixer l'emploi sur le territoire (télétravail, zones d'activité)
- @+** Besoin supérieur de connexion numérique (fibre)
-  Anticiper les risques d'engorgement :  
 - Portes du Tarn  
 - Lycée de Gagnague  
 - Autoroute Castres TOULOUSE  
 - Pôle intermodal du PEX  
 - ...
-  Dédier une voie aux TC sur l'A68 Gagnague Toulouse
-  Itinéraire Grand Gabarit & cyclable
-  Projet d'échangeur de Fronton  
 Beaumont-de-Lomagne



 Favoriser l'emploi local et les grands projets pour limiter le trafic et les risques d'engorgement

---

Lors des ateliers il a été mentionné, concernant les déplacements domicile-travail, le souhait d'attirer et fixer l'emploi sur le territoire via le développement du télétravail et en renforçant les zones d'activité. Ceci engendrerait un besoin supérieur de connexion numérique qui nécessitera le déploiement de la fibre et pourra être soutenu par la création de tiers-lieux.

Afin que cela fonctionne, les participants ont précisé qu'il s'agira de développer un processus d'accompagnement des personnes pour favoriser le changement de comportement.

Pour réduire globalement les déplacements et accéder aux services et équipements, une solution apportée concerne le déploiement des commerces et services itinérants.

De plus, pour limiter le trafic sur le réseau communal, il y a la volonté d'identifier les routes Grand Gabarit et de favoriser le contournement des villes comme cela a déjà été fait sur Bessières par exemple. Il a été souhaité également que le recours aux transports en commun (TC) se renforce et il est préconisé la création de voies dédiées aux TC notamment sur l'A68 Gragnague-Toulouse.

Afin de réduire les risques d'engorgement, les participants comptent sur le projet d'échangeur de Fronton qui est à l'étude et sur un travail d'anticipation au regard des futurs projets qui ont été identifiés tels que le PEX, les Portes du Tarn, le futur lycée de Gragnague et l'autoroute Castres-Toulouse.

Pour terminer, il a été mentionné qu'il est important de maintenir la qualité des infrastructures afin, comme le SCoT en vigueur l'indique, de tenir compte de la perspective de développement des déplacements du fait de l'accroissement du nombre d'habitants et d'emplois.



---

Lors des ateliers, il a été mentionné la volonté de dépasser les frontières administratives et de favoriser la transversalité avec les territoires voisins et l'ensemble des acteurs concernés (les communes, les intercommunalités, la métropole via Tisseo, et les départements limitrophes).

Il a été souhaité ainsi une gouvernance partagée sur la mobilité et de travailler sur un Plan de Mobilité Global, en définissant les objectifs avant les solutions.

Concrètement, les participants ont la volonté de suivre et inclure dans les réflexions sur la mobilité, les projets de LGV et de ligne 3 du métro, le potentiel futur Boulevard Urbain Nord et prévoir les dessertes du pont sur la Garonne.

De manière générale, les participants ont appuyé sur le fait que la communication sur l'ensemble des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle devra être conséquente. Par exemple, il pourra s'agir de promouvoir les plans de déplacements dans les entreprises et les établissements scolaires, le Rézo pouce, l'autopartage, etc.

Par ailleurs, afin d'aboutir à la mise en œuvre d'une gouvernance partagée, la question de la prise de compétence par les EPCI du fait de la loi LOM (loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019) devra être traitée.



---

Lors des ateliers, il a été mentionné le souhait de renforcer les pôles multimodaux autour des gares et particulièrement autour de la gare de Castelnau d'Estrétefonds pour la transformer en pôle d'échange multimodal à la fois en matière de transport collectif et de covoiturage. Le souhait qui a été évoqué est le développement de solutions de rabattement tel que le réseau de TC, les aires de covoiturage, les voies cyclables et l'installation de bornes de rechargement électrique.

L'accessibilité multimodale de l'ensemble des gares et la connexion structurante au réseau Tisseo sont à analyser. Selon les participants, le rabattement vers les lycées depuis le bourg doit également être organisé avec des aires de covoiturage avec des bornes de recharges électriques et accès/stationnements vélo sécurisé et confortable. Pour cela, les gares doivent être valorisées et redimensionnées et la qualité du service doit être adaptée en terme d'offre et de fréquence. Par exemple, il a été souhaité de trouver des solutions pour les actifs ayant des horaires décalés sur Eurocentre. Les participants se sont questionnés : « *Comment peut-on prendre en compte leurs problématiques et faciliter leur déplacement ?* ». La réponse apportée est la réalisation de plan de mobilité employeur qui peut être une opportunité.

Selon les enjeux du territoire, les participants veulent développer différentes solutions alternatives à la voiture individuelle. Aux nœuds routiers, il est souhaité de développer les aires de covoitages équipées de bornes électriques et y associer un arrêt de TC par exemple sur l'axe Albi-Toulouse au niveau de Garidech. Par ailleurs, il a été précisé que certaines opportunités pourront être saisies au regard des grands projets à venir. Par exemple, il s'agirait d'utiliser le parking du PEX pour des solutions de covoiturage la semaine. Depuis les zones blanches vers les pôles commerciaux et les gares, les participants souhaitent créer du transport à la demande (TAD) ou du TC avec navette autonome par exemple.

Sur les différents axes menant vers la métropole, les TC et modes actifs sont à renforcer, notamment la frange ouest, et devront bénéficier d'un déploiement des modes doux. Il a été considéré par ailleurs les voies d'eau et voies vertes comme support de déploiement des TC et mobilités douces.

De manière générale, les participants souhaitent développer les modes doux via le déploiement de pistes cyclables sécurisées, de voies cyclables longues distances (pénétrantes), d'un réseau express vélo, associés à des zones de stationnement sécurisées, et d'un réseau de randonnée pour renforcer l'usage quotidien comme touristique. Une réflexion sur les vélos électriques doit également être menée.

Plus spécifiquement, les axes Canal du Midi-Montaigut-Bouconne et Grenade-Ondes-Castelnau-Fronton sont identifiés comme prioritaire. Sur l'axe Bouconne-Daux-Merville-Grenade, le schéma directeur sera réactualisé. En outre les élus de la Communauté de communes des Coteaux du Girou envisagent de développer les modes de déplacement doux via la réalisation à partir de 2019 d'un schéma cyclable, et de permettre notamment de relier Garidech au futur lycée de Gragnague.

---

## Commentaires des invités

**Madame Ghislaine CABESSUT** (*Maire de Bouloc*) affirme qu'effectivement il y aura plusieurs multimodalités à créer et elle se questionne sur une information délivrée lors du dernier COTECH du Plan de Mobilité Rural. Les déplacements domicile-travail ne représenteraient que 30% de la mobilité sur le territoire. Elle s'interroge sur la réflexion à porter sur les mobilités et sur le fait qu'il faudrait prendre en compte les 70% restant de la mobilité, touchant une grande partie de la population, pour définir des orientations stratégiques.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) acquiesce et informe que c'est l'objectif du Plan de Mobilité Rural qui est en cours qui permet de mettre en évidence que la mobilité ce n'est pas que des déplacements domicile-travail. Effectivement, 70% des déplacements ne sont pas dus aux raisons professionnelles et il faut identifier les autres formes et usages des déplacements. Il pose la question si les 70% des déplacements sont dus à des raisons ludiques. Il affirme qu'il faut comprendre l'origine des déplacements et les problématiques qui en découlent et informe que c'est la suite du travail à mener.

**Monsieur Julien PHILIPOT** (*Technicien du CEREMA*) indique qu'effectivement il n'y a pas que les déplacements domicile-travail même s'ils représentent une part importante de la mobilité. Il y a d'autres problématiques sur le territoire. Il a été identifié comme enjeux l'accessibilité aux zones d'emploi particulièrement celles où les flux sont les plus importants notamment la métropole et le droit à la mobilité pour permettre à ceux qui n'ont pas de moyen de transport pour pouvoir se déplacer et accéder aux équipements et services sur le territoire.

**Monsieur Daniel ROCHE** (*Chargé de mission au SMEAG*) demande plus de précisions sur le type de projets qu'il pourrait y avoir autour des « *voies d'eau comme support de TC et de mobilité douce* » identifiés sur la carte.

**Madame Lydie GUÉRINEAU** (*Directrice du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) retourne la question aux participants et précise que ce sont des volontés exprimées par les participants lors des ateliers. Cela a été identifié sur la carte comme une possibilité mais des idées précises n'ont pas été émises.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) rappelle que ce sont des objectifs souhaités mais qu'il va falloir se poser la question de leur faisabilité. Ce sont des projets qui nécessitent d'être définis à très long terme avec les différents acteurs concernés y compris les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

**Monsieur Daniel Roche** (*Chargé de mission au SMEAG*) informe que ce sont les services gestionnaires du Domaine Public Fluvial qu'il faut contacter pour les projets autour de la Garonne. Le SAGE a des dispositions pour que la Garonne soit utilisée comme un axe de développement. Le SMEAG a voulu travailler sur ce sujet mais a du mal à contacter VNF, gestionnaire pour le canal latéral.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) rappelle qu'il ne suffit pas d'émettre au travers du SCoT des idées d'aménagement de l'espace pour la cohérence et la socialisation du territoire, car pour un certain nombre de domaines les acteurs sont externes. Cela signifie que si on souhaite avoir des projets autour de la Garonne il faudra aller ensemble voir ces acteurs afin que cela ne reste pas lettre morte. C'est là qu'on voit la difficulté de mettre en œuvre le SCoT.

**Madame Lydie GUÉRINEAU** (*Directrice du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) précise que l'identification sur la carte « *voies d'eau comme support de TC et de mobilité douce* » concerne le Canal du Midi et non la Garonne. De plus, elle indique que sur la carte « *favoriser les usages alternatifs à la voiture pour limiter et fluidifier*

---

*les déplacements* », il est identifié des flèches orange avec des souhaits de pénétrantes cyclables pour des trajets longue durée. Une voie piétonne-cyclable existe le long du Canal du Midi, il est possible de s'appuyer dessus pour faire de nouveaux projets. Elle invite les participants à se questionner sur ce sujet.

**Monsieur Edmond VINTILLAS** (*Conseiller municipal de Lapeyrouse-Fossat*) formule la possibilité de créer de l'emploi et d'attirer de nouvelles entreprises provenant de la métropole toulousaine sur le territoire du SCoT en tant que solution pour réduire les trajets. Il exprime que des entreprises souhaitent s'installer du fait du cadre de vie qu'offre le territoire. Pour accueillir ces nouvelles entreprises, il mentionne la nécessité de trouver des espaces dédiées à l'activité économique et les difficultés d'apporter les conditions d'accueil, tels que le logement et les transports en commun pour rendre le territoire attractif. Il illustre ces propos en donnant l'exemple de la Communauté de communes des Coteaux du Girou. Face à cette volonté affichée, Monsieur Vintillas exprime son inquiétude à Monsieur le Directeur de la DDT 31 sur les conditions de mise en œuvre de la circulaire « zéro artificialisation nette ».

**Monsieur Yves SCHENFEIGEL** (*Directeur de la DDT 31*) répond que la question du « zéro artificialisation nette » invite plus à penser l'aménagement du territoire en préservant les terres agricoles et naturelles qui font la richesse du territoire.

Sur l'objectif « *Favoriser l'emploi local et les grands projets sur le territoire pour limiter le trafic et les risques d'engorgement* », il ne l'aurait pas spécialement formulé de cette manière mais il est d'accord, au vu des embouteillages, sur la nécessité de baisser la part du trafic automobile sur le territoire. Il rappelle également un autre objectif, rejoignant la question des 70% des déplacements hors domicile-travail, qui est « *l'égalité devant le déplacement* ». Selon lui, l'impossibilité d'offrir à une population qui n'est pas autonome, les moyens de se déplacer pour accéder à des services médicaux, aux commerces etc. c'est une forme de rupture d'égalité républicaine. Son défaut conduit à « *de l'individualisme, du repli sur soi, des solutions de facilité, de l'inégalité sociale et de l'appauvrissement du territoire* ». Il cite par exemple la rupture d'égalité entre la personne qui a la possibilité de s'approvisionner au centre commercial parce que son fils l'y amène et celle qui ne l'a pas.

Les 70 % des déplacements hors domicile-travail identifiés précédemment lui semblent stratégiques et vont influencer l'analyse de la prise de compétence mobilité dans le cadre de la loi LOM (loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019). Selon lui, avoir identifié cet enjeu est un point de travail essentiel.

Autre point positif : l'identification des nœuds routiers, des pôles d'échanges multimodaux. Penser l'organisation du territoire autour de l'offre de mobilité et structurer cette offre en tenant compte des pôles de centralité, des centres-bourgs, des bourgs centres, des petites villes de demain et tous ces projets, est une bonne approche. Cette approche permet de « *concentrer l'offre de mobilité et de ramener des déplacements domicile-travail vers cette offre* ». Il informe que l'importance est de traiter ce sujet en le connectant aux questions d'urbanisme. Il donne l'exemple de la réflexion en cours sur la création du « quartier gare » à Castelnau d'Estrétefonds. « *Lorsqu'on crée un nœud d'échange, on ne crée pas seulement un parking ! La solution c'est de créer un micro-quartier pour rapprocher les fonctionnalités* ». Selon lui c'est une autre manière d'aménager le territoire autour de la mobilité.

Concernant l'idée de faire se déplacer l'économie sur le territoire du SCoT, cela ne se décide pas simplement en modifiant des documents d'urbanisme. Elle va ou elle veut, où ça l'attire, en fonction de l'attractivité et si l'attractivité disparaît, l'économie se déplace.

Selon lui, il faut conforter les pôles d'activités existants, s'assurer de leur remplissage et du turn-over. S'il y a des friches industrielles et économiques qui se créent d'une part et que d'une autre part, l'activité économique s'implante en dehors de ces secteurs, cela engendre une artificialisation du sol inutile. La solution de créer de nouvelles zones d'activités doit venir en seconde position. En complément, il ajoute qu'il serait intéressant de parler aussi du besoin en logements adaptés, dans les tissus urbains existants et relié à Eurocentre par une mobilité alternative à la voiture.

Au-delà de favoriser l'emploi local, il note la réflexion menée sur le télétravail, sur les changements de forme de travail pour les emplois hors territoire et sur le besoin des salariés pour les emplois qui sont déjà là. La question posée c'est « *Comment éviter le déplacement d'emplois qui sont ailleurs de manière à éviter les nuisances que vous subissez ?* ». Les pistes évoquées sont de s'occuper des besoins et éviter les déplacements par le télétravail, la création de tiers lieux, le développement de la fibre, le

---

décalage d'horaire de travail des entreprises. Selon lui, ces pistes de réflexion sont les bonnes pour éviter les problèmes de mobilité et diminuer le nombre de déplacements.

En conclusion, il informe qu'il est d'accord sur les pistes de réflexion émises sur ce thème, il note l'importance de la proportion de 70% des déplacements « hors domicile-travail » révélée par les études. La « note miroir » de l'État insistera sur quelques angles morts par rapport à la réflexion menée.

**Monsieur Sylvain MACÉ** (*Animateur du SAGE Hers-Mort-Girou*) indique qu'effectivement le Canal du Midi est un axe existant avec la présence d'un cheminement piéton-vélo. De plus, il informe que la mise en place de cheminement doux, pour des trajets de proximité ou pour développer des itinéraires touristiques, pose la question de la maîtrise foncière. Les cours d'eau de la Save et du Girou sont privés. Il rappelle que le Département est un acteur qui développe cette politique d'axe de déplacement non motorisé notamment le long de la Garonne en amont de Toulouse. Pour conclure, il mentionne qu'il y a certainement des perspectives de développement sur le territoire nord toulousain qui sont possibles.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) indique que concernant les cours d'eau, il n'y a pas besoin forcément de faire d'acquisitions foncières mais il y a besoin d'accompagner les propriétaires terriens, les agriculteurs pour qu'ils puissent céder une bande de terre le long de ces cours d'eau. Il pose la question de la bonne méthode pour limiter la consommation d'hectares agricoles. Dans tous les cas il faut traiter le sujet et travailler avec les agriculteurs. Concernant la mobilité, il indique que le syndicat a été invité à travailler avec le département du Tarn et Garonne sur le COPIL du Plan de Mobilité Rural qui a permis de se rendre compte de la nécessité de travailler ensemble avec les territoires voisins et que cela relève d'une volonté politique. Une fois les projets planifiés, il faudra se mettre en marche avec les différents territoires pour que cela aboutisse.

**Monsieur Jean BOISSIÈRES** (*Président de la Communauté de Communes Hauts Tolosans*) intervient sur la problématique des 30% des déplacements domicile-travail qui sont « un handicap pour le territoire Hauts Tolosans » et exprime que c'est la première priorité à traiter en terme de mobilité avec notamment les territoires voisins « dans un esprit de partage » (la métropole de Toulouse, l'agglomération de Montauban, et le sud du département du Tarn-et-Garonne). Il illustre ces propos en exprimant que des entreprises souhaiteraient s'installer sur le territoire Hauts Tolosans mais après étude des conditions de déplacements des salariés, elles ont choisi de s'implanter sur un autre territoire pour des raisons de temps de déplacements trop longs.

**Madame Colette SOLOMIAC** (*Conseillère municipale à Cépet*) s'étonne que soit mentionnée une voie cyclable longue distante de Villemur-sur-Tarn vers Toulouse sur la carte « Favoriser les usages alternatifs à la voiture pour limiter et fluidifier les déplacements » sans la prise en compte de la topographie. Elle demande que soit rajouté l'accessibilité aux transports en commun dans le secteur de Cépet et l'autoroute de Bruguières qui impacte les trajets de Castelnaud d'Estrétefonds à Garidech et qui est un axe interne important.



**Vos Titres**

- des opportunités à saisir au regard des futurs projets et nouvelles façons de travailler
- un territoire d'alliances et d'innovations

INNOVER, DÉVELOPPER LES ALLIANCES,  
se rendre Capable de SAISIR les OPPORTUNITÉS  
pour ACCROÎTRE L'ACTIVITÉ et L'EMPLOI sur le Territoire

- **Organiser les capacités d'accueil des différents types d'activités et favoriser le développement de l'emploi sur l'ensemble du territoire**
- **Rendre le territoire attractif pour les porteurs de projets économiques**
- **Développer l'activité agricole et le tourisme en s'appuyant sur l'identité rurale du territoire**



---

Lors des ateliers il a été évoqué, de manière générale un accroissement de l'emploi sur le territoire, notamment de services à la personne mais des emplois parfois précaires malgré l'objectif affiché dans les travaux InterSCoT précédent. Il a été constaté qu'il n'y pas vraiment un desserrement de l'emploi métropolitain vers le territoire du SCoT, c'est de l'emploi créé ex-nilo. Le territoire reste principalement « résidentiel », il y a certes de l'emploi qui s'est développé mais ce sont plus des territoires habités plutôt que des territoires travaillés.

Concernant le développement des zones d'activités économiques (ZAE), globalement il s'est opéré au fil de l'eau, sans réflexion d'ensemble. Le territoire est porté par le développement d'EUROCENTRE, une locomotive pour le territoire. Le SCoT en vigueur prévoit une extension sur un site qui à priori ne pourra pas le supporter. La question posée lors des ateliers est son extension éventuelle et sa localisation, ce point n'a pas été tranché. Il a été mentionné les futures zones stratégiques portées sur les différentes intercommunalités, la ZAC Mail Tolosan sur Merville qui est un projet d'importance pour l'intercommunalité, la ZAC Portes du Tarn à cheval entre le Tarn et la Communauté de Communes de Val Aigo qui va être également un projet impactant sur le territoire, la ZA de Pechnaquié et la concurrence forte hors territoire (ZA de Montbartier, les activités de la métropole toulousaine).

Il a été exprimé lors des ateliers qu'une étude est en cours sur la Communauté de Communes des Coteaux du Girou pour définir une stratégie économique avec notamment un développement envisagé autour de Garidech/Gagnague qui pourrait faire l'objet d'un développement plus important. Les élus se sont interrogés sur une éventuelle extension des Portes du Tarn sur Roquesérière.

Pour développer les activités et l'emploi, les participants ont mentionné la nécessité de prendre en compte les zones d'activités périphériques (ZA de Montbartier Grand Sud Logistique, les Portes du Tarn, l'Isle Jourdain, la zone aéroportuaire de la métropole etc.).

De manière générale, il a été évoqué que les petites zones artisanales fonctionnent bien mais que l'offre est à renforcer. La problématique des locaux vacants difficilement réutilisables et pouvant dégrader l'image de certaines zones d'activité a été abordée. Globalement à travers ces zones artisanales, il y aurait également un manque d'offre pour attirer de grandes entreprises. Le territoire du SCoT dispose de petits artisans et de petites entreprises qui ne répondent pas à tous les besoins. Dans ces zones économiques une consommation foncière est encore trop importante et pose la question d'une réflexion à mener sur l'optimisation de ce foncier. Un point de vigilance abordé est le développement de l'habitat au sein de ces zones d'activités qui peut troubler leur visibilité.

Pour l'attractivité des petites ou grandes zones économiques les participants ont mentionné le besoin de s'assurer de la bonne qualité de la desserte des réseaux (dont le numérique) et des transports.

Volonté globale 



Demande d'extension de zones d'activités



Zones stratégiques de développement économique



Création d'une nouvelle zone d'activité



pôles et projets extérieurs impactants (ex : Portes du Tarn)



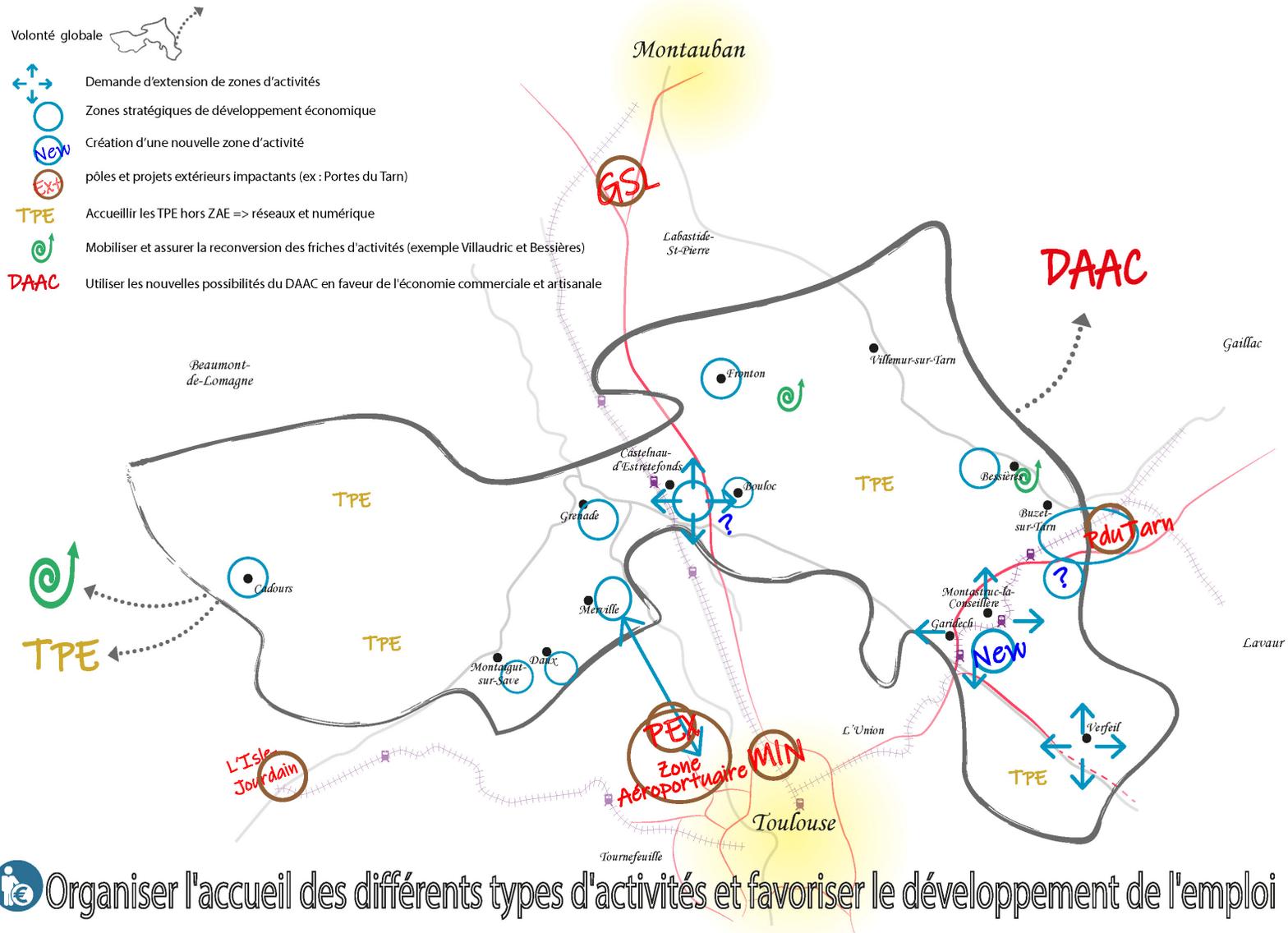
Accueillir les TPE hors ZAE => réseaux et numérique



Mobiliser et assurer la reconversion des friches d'activités (exemple Villaudric et Bessières)



Utiliser les nouvelles possibilités du DAAC en faveur de l'économie commerciale et artisanale



 Organiser l'accueil des différents types d'activités et favoriser le développement de l'emploi

---

De manière générale sur ces zones d'activités économiques, un débat a émergé, certains participants souhaitent développer de grandes zones d'activités économiques stratégiques sur le territoire et d'autres mettent l'accent sur le développement, l'extension des petites zones d'activités économiques. Ce sont deux discours, deux visions du territoire ce qui nécessiterait une discussion.

Concernant le commerce, qui fait l'objet d'un DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) au SCoT en vigueur, deux visions différentes sont à concilier, la préservation et le développement du commerce en centre-bourg et le développement des zones commerciales périphériques.

Lors des ateliers, il a été constaté une complémentarité commerciale préservée pôles/hors pôles. Le développement de commerces moyennes surfaces sur les pôles en périphérie n'a pas déstabilisé profondément le petit commerce de centre-bourg. Ce fonctionnement garde globalement une certaine vitalité. La question qui se pose est de préserver cette complémentarité commerciale avec l'offre sur les pôles qui peut être importante et variée et le maintien d'une offre commerciale de proximité sur certaines petites communes.

A noter que certaines petites communes n'ont pas de « bassin de consommation d'habitant » suffisamment important pour créer du commerce malgré la volonté des élus.

Cependant il a été constaté sur certaines communes que des services et commerces migrent vers les zones périphériques et par conséquent le commerce de centre-bourg perd de sa vitalité. La volonté pointée lors des ateliers est le renforcement des cœurs de ville. L'objectif est de dynamiser, revitaliser certain centre-bourg avec un soutien aux commerces et aux animations.

Pour terminer, les participants ont constaté une évolution des pratiques commerciales sur le territoire avec des ventes directes de producteur, le développement d'une offre locale notamment de produits biologiques.

Des freins et inquiétudes ont été constatés par les participants :

- De grands projets commerciaux identifiés au DAAC qu'il est difficile de faire émerger ou finaliser,
- Ponctuellement, des friches commerciales à gérer,
- Un seuil de population pour accueillir des commerces que certains territoires n'atteignent pas, d'autant que les concurrences des territoires environnants sont rudes,
- L'essor du e-commerce qui fragilise le commerce physique.

Pour conclure, les élus souhaitent réaliser un nouveau DAAC lors de la révision du SCoT.

Volonté globale

**Stratégie CC** Volonté affichée d'une stratégie intercommunale de développement économique

- Mieux penser les grandes zones d'activités existantes et futures (hébergement, mobilité, accessibilité, densité, services, offres immobilières)
- Gérer le turn over dans les zones d'activités (disponibilité du foncier, des bâtiments), exemple Eurocentre
- @+ Développer les réseaux numériques dans les ZA, le télétravail et les tiers lieux
- alliance (avec les territoires voisins)
- Rénover les petites zones d'activités existantes
- Transversalité à renforcer
- Mieux gérer les déchets professionnels

Beaumont-de-Lomagne



**Stratégie**



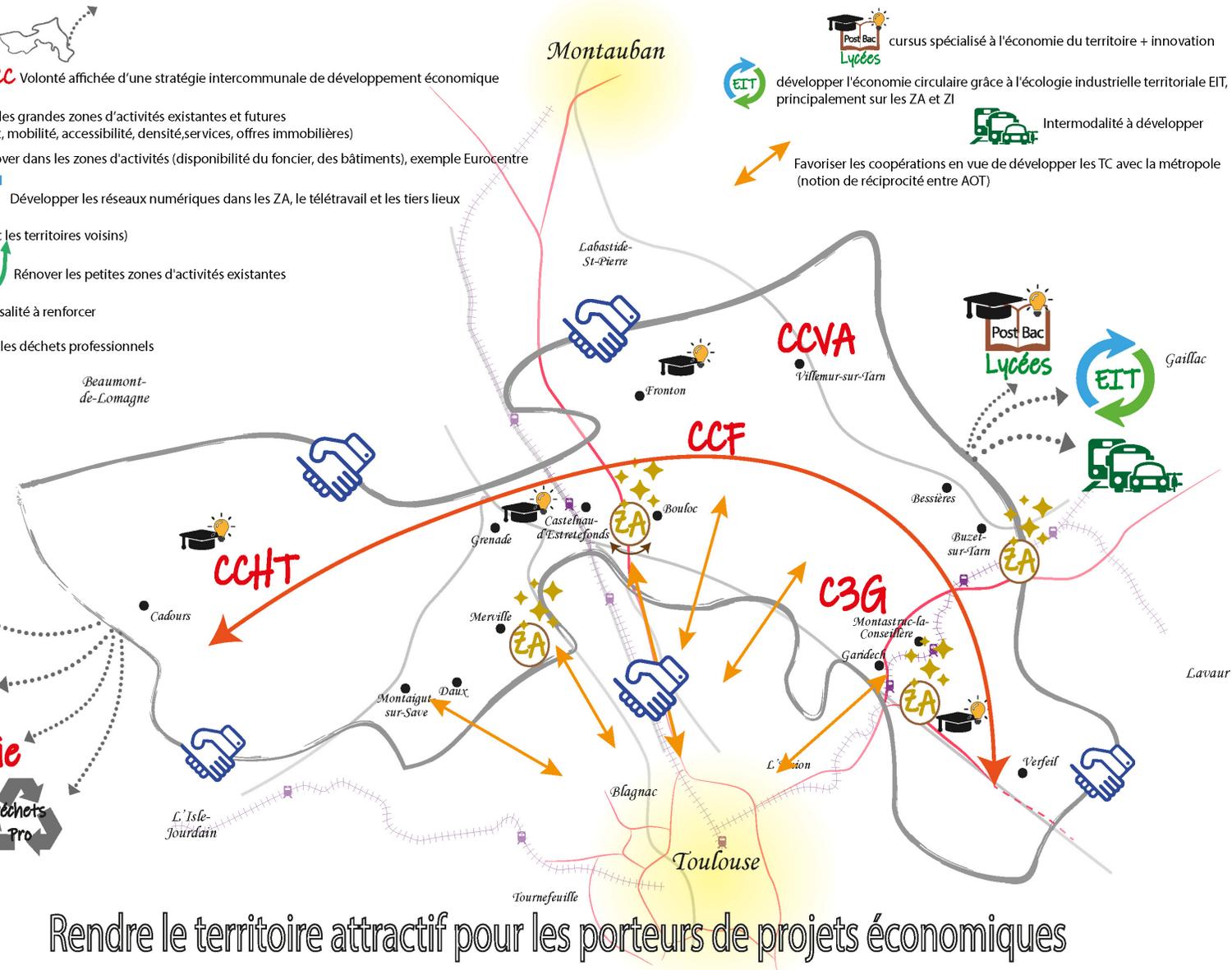
Rendre le territoire attractif pour les porteurs de projets économiques

Montauban

Post Bac Lycées cursus spécialisé à l'économie du territoire + innovation  
développer l'économie circulaire grâce à l'écologie industrielle territoriale EIT, principalement sur les ZA et ZI

Intermodalité à développer

Favoriser les coopérations en vue de développer les TC avec la métropole (notion de réciprocité entre AOT)



---

Lors des ateliers, il a été évoqué que le développement économique s'est opéré au fil de l'eau, sans réflexion d'ensemble. Les participants ont mentionné qu'une des conditions de réussite pour développement de l'emploi est de définir et mettre en œuvre de vraies stratégies économiques.

Pour mettre en œuvre une stratégie économique, il s'agit de trouver une complémentarité entre les territoires qui composent le SCoT avec notamment des identités économiques à trouver et à valoriser qui peuvent être différentes selon le territoire. Il a été exprimé la volonté de mettre en place des outils d'actions (marketing territorial, appui aux porteurs de projets, animation économique) pour avoir une vraie dynamique portée par les EPCI pour accompagner et générer le développement économique du territoire. En effet, les participants souhaitent que soit assurée une maîtrise foncière et un portage des projets de ZAE par les intercommunalités pour mettre en œuvre cette stratégie de développement économique.

De plus, les participants ne souhaitent pas avoir un développement seulement de l'activité présentielle de services à la personne mais aussi qu'il y ait un développement de l'activité productive sur l'ensemble du territoire.

Il y a une volonté affirmée de dialoguer avec la Métropole voir même de contractualiser avec elle sur les aspects économiques et de prendre également en compte les autres territoires voisins.

Concernant les filières économiques qui pourraient renforcer l'attractivité, il y a la question de la logistique dont le territoire est propice à son développement mais comment la développer sur le territoire ? Quid de la pollution engendrée par des déplacements routiers ?

Sur le secteur des Hauts Tolosans, l'intérêt serait de tirer profit de la proximité du secteur aéroport et du futur PEX pour créer de nouvelles spécialisations économiques liées à ces équipements autour de l'hôtellerie et de l'aéronautique.

Les participants ont émis d'autres idées sur les nouvelles spécialisations économiques : l'économie circulaire, l'écologie industrielle, cluster autour du bâtiment et des matériaux durables et la silver-économie. Une dernière a été la mise en avant du développement de l'offre de formation en lien avec les spécialités économiques du territoire.

Pour répondre à la diversité de besoins fonciers et immobiliers, il a été identifié que l'emploi était multiple et qu'il fallait répondre aux différents besoins en matière d'emploi. Il s'agit de proposer une offre immobilière pour les artisans et TPE qui n'ont pas forcément besoin d'un grand terrain mais d'un local pour pouvoir développer une offre adaptée et ajustée aux besoins par exemple. Il s'agit également d'accompagner les nouvelles pratiques d'emploi (co-working, tiers lieux, télétravail) qui peuvent induire moins de déplacement et aider à désengorger un certain nombre d'axes routiers.

La question qui s'est posée, pour les participants, sur les zones d'activités est : Comment accompagner les mutations et diversifications économiques de certaines zones (comme sur EUROCENTRE où on assiste à une évolutivité de l'occupation) ? EUROCENTRE est une zone qui était au départ logistique et qui accueille de plus en plus d'activités diversifiées. L'idée émergente lors des ateliers est de pouvoir aussi accompagner ces dynamiques et accompagner la réutilisation de locaux et de friches économiques en priorité avant d'aller consommer de nouveaux terrains.

Les participants ont dressé un portrait du territoire attractif et qualitatif pour l'emploi. L'objectif est de pouvoir répondre aux différents besoins en logements, en hébergements et aux besoins de déplacement des salariés notamment pour certains publics fragiles (intérimaires, apprentis). Par exemple, pour pouvoir répondre à la diversité des besoins (notamment des jeunes ménages et des salariés qui travaillent à EUROCENTRE) il y aurait besoin plutôt de petits logements ou des hébergements spécifiques pour éviter Toulouse et se trouver à proximité de l'emploi. Une demande complémentaire est de mieux gérer les déchets professionnels car le territoire aujourd'hui n'a pas de solution pérenne.

Pour terminer, il s'agit de se pencher sur les territoires de l'économie existants avec la question des friches industrielles (par exemple à Villemur-sur-Tarn où un projet est en cours de réinvestissement) et sur la rénovation des zones d'activités existantes vieillissantes pour qu'elles restent qualitatives.



---

Lors des ateliers, concernant le tourisme, il a été évoqué que le territoire dispose d'une offre touristique journalière assez développée qui sont des atouts pour le territoire : châteaux accueillant du public pour des activités culturelles ou de loisirs, des parcs de loisirs, des sites naturels et randonnées et des vignobles qui sont valorisés comme des sites.

Les participants ont constaté une structuration et une mise en valeur de l'offre qui s'est améliorée par les initiatives des intercommunalités du Pays Tolosan et du Département de la Haute-Garonne (Oeno-Tourisme), mais qu'une stratégie touristique d'ensemble reste à approfondir.

Des améliorations sont possibles par la création d'une offre pour retenir les touristes sur plusieurs jours car il y a un manque de structure d'hébergement et d'hôtellerie ou de restauration. Les participants se sont questionnés sur l'opportunité du PEX pour développer cette offre.

Des potentiels sont à exploiter et à qualifier comme la navigabilité du Tarn, le tourisme vert (en valorisant notamment les zones naturelles et les activités hippiques), le développement de liaisons cyclables longue distance, l'agritourisme (sur le Frontonnais, sur Cadours avec des filières spécifiques qui peuvent être développées) et l'éco-tourisme.

Concernant l'agriculture, les participants ont constaté des spécialisations agricoles qui fonctionnent assez bien (filiale AOP avec l'ail de Cadours et les vignes du frontonnais) et des mesures de préservation et de soutien initiées à l'agriculture ont été mis en place et qui sont des atouts comme la ZAP (Zone Agricole Protégée) à Buzet-sur-Tarn et le soutien à la filière maraîchère sur les Hauts Tolosans et des aides à la conversion biologique.

Les participants souhaitent accompagner le développement de la filière agricole en s'appuyant sur l'offre en formation (notamment lycée d'Ondes), en favorisant l'économie circulaire et le développement des activités de transformation et de conditionnement des produits agricoles et en menant une reconquête de terrains agricoles.

---

## Commentaires des invités

**Madame Jacqueline BESSETTES** (*Responsable du service urbanisme à la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne*) souhaite que le poids de l'économie agricole soit mis en avant dans le SCoT. L'importance de la diversité de l'économie c'est notamment la prise en compte des filières qui gravitent autour de l'agriculture.

**Monsieur Jean BOISSIÈRES** (*Président de la Communauté de Communes Hauts Tolosans*) évoque que l'implantation du PEX et du centre de convention à proximité du nord toulousain est une opportunité pour développer le tourisme d'affaires et sera porteur pour l'économie du territoire.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) mentionne que les petites zones artisanales multiples et éparpillées sur le territoire peuvent interroger mais elles répondent quand même à un besoin local. Quand les petites zones se remplissent ce n'est pas avec de nouvelles entreprises qui s'installent mais ce sont plutôt des migrations internes à échelle communale ou intercommunale. Il explique qu'on est dans le cas où l'entreprise locale a besoin de plus d'espace pour se développer. C'est de la consommation qui n'a pas les mêmes objectifs qu'un développement économique plus poussé.

**Monsieur Yves SCHENFEIGEL** (*Directeur de la DDT 31*) affirme premièrement que la question du développement économique du territoire est un point de vigilance énorme. Il rejoint l'intervention de Monsieur Petit pour dire qu'avant de commencer à développer, il faut consolider l'existant. Il relève que les points forts sont évoqués sur la carte « *rendre le territoire attractif pour les porteurs de projets économiques* » tels que les zones d'activités de Merville, Eurocentre, la future zone d'activités à proximité du lycée de Gragnague et les Portes du Tarn. Il pose la question de la méthode pour consolider les zones d'activités existantes « *Comment sur les petites zones d'activités artisanales on offre une possibilité de développement, tout en maintenant des artisans sur place, avec des formes un peu plus compactes ?* », « *Comment peut-on offrir à l'apprenti d'un artisan un logement pour qu'il puisse habiter sur place ?* ». Selon lui, le premier enjeu du développement économique sur le territoire est de consolider l'existant, permettre des micro-développements avant de penser à attirer les entreprises et qu'il faut porter attention au taux de remplissage des zones d'activités notamment d'Eurocentre pour éviter les friches.

Deuxième point qu'il aborde est le sujet des partenariats qui est à travailler avec les territoires voisins. Il exprime que l'économie est à l'extérieur du territoire et le logement sur le territoire du SCoT. Il illustre ces propos en donnant l'exemple avec la plateforme aéronautique où les salariés viennent vivre sur le territoire qui offre une qualité de vie et qui crée des contraintes en transport. Il y a un besoin de négociations avec les partenaires économiques permettant de trouver une contrepartie de ce que le territoire a à offrir.

Troisième point mis en avant est le manque d'identification du commerce sur les cartes présentées. Il y a des dispositifs à l'œuvre sur le territoire du SCoT tel que « *bourg-centre* » et prochainement « *petite ville de demain* » que les élus investissent pour permettre le maintien de commerces de proximité en centre-bourg avec notamment la problématique des départs et des reprises. Il regrette le manque de présence d'une carte sur l'armature commerciale du territoire reprenant les questions du développement des zones commerciales périphériques et le risque de désertification des centres-bourgs. Il rappelle que le commerce et l'artisanat créent de la valeur ajoutée sur le territoire, en termes de chiffre d'affaires, de rentrée pour les communes et de qualité de vie. Une réflexion sur le tissu commercial et sa vulnérabilité ainsi que sa desserte renvoyant aux questions de mobilités est à mener.

Dernier point abordé est la nécessité de penser les zones d'activités en tant que « *zone de vie* ». Dans les zones d'activités présentes ou futures, il est nécessaire de réfléchir à une offre de service de proximité pour maintenir les entreprises et remplir les zones d'activités. Par exemple à Eurocentre, il y a des services et équipements

---

comme la restauration et salles de sport à proximité pour les salariés travaillant dans la zone d'activités. Selon lui, ce sont des atouts pour répondre aux besoins des salariés, des entreprises et des habitants mais aussi pour rendre les zones d'activités attractives.

Monsieur SCHENFEIGEL exprime que la « note miroir » de l'État, invitera les participants à porter une réflexion sur le tissu commercial, sur les services associés aux zones d'activités existantes en tant qu'atouts pour leur maintien et sur le développement de partenariats avec les acteurs économiques externes au territoire.

Concernant l'agriculture, Monsieur SCHENFEIGEL est satisfait qu'elle soit identifiée comme secteur économique majeur sur le territoire. Le territoire du SCoT est « le jardin de Toulouse » avec la présence de l'arboriculture, de la viticulture, du maraîchage, de la grande culture et de la culture spécialisée qui ont une réelle valeur de production. Il explique qu'il y a une zone maraîchère très importante à Grenade qui dessert les villes avec un développement des partenariats qui est possible, des projets, en complément de ce qui existe déjà.

Concernant le tourisme, il y a des points d'entrée touristique sur le territoire que sont les gares notamment la gare multimodale de Castelnau d'Estrétefonds. Ce sont des points d'entrée pour attirer les touristes extérieurs (Bordeaux, Narbonne, Perpignan et même Toulouse) sur les zones touristiques du territoire. Cela nécessite de travailler en terme de signalétique de zones d'accueil touristiques et de capacité de renvoi sur les territoires de randonnée.

**Monsieur Jean BOISSIÈRES** (*Président de la Communauté de Communes Hauts Tolosans*) mentionne que le SCoT en vigueur traite de la question du commerce et notamment des principes de localisation des équipements commerciaux, sujet très important surtout pour éviter l'évasion commerciale. Concernant l'agriculture, il explique que l'InterSCoT doit être au cœur du dispositif pour développer et choisir les filières agricoles. Il faudrait pouvoir, au-delà de la formation de personnes, libérer du foncier pour qu'il soit mobilisé par des agriculteurs utilisant la technologie d'une agriculture raisonnée ou pour faire de l'agriculture biologique. Il s'agirait également pour les agriculteurs installés de trouver des débouchés qui dépassent le territoire de l'intercommunalité et du SCoT, cela nécessite de porter une réflexion plus large.

**Monsieur Sylvain MACÉ** (*Animateur du SAGE Hers-Mort-Girou*) exprime que concernant les zones d'activités, le SCoT devrait édicter des critères de qualité environnementale comme éviter l'imperméabilisation, récupérer les eaux de pluie et mettre en place des pré-traitements de rejet de la zone d'activités avant l'envoi des rejets vers la station d'épuration. Il devrait également édicter des critères de qualité paysagère avec la plantation d'arbres malgré les contraintes architecturales et l'installation de panneaux solaires sur les toits plats des entreprises plutôt que sur des terres agricoles.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) exprime qu'il faudra porter une réflexion et travailler autour de la micro-biodiversité sur chaque projet, c'est une certitude et une nécessité. Il explique que la micro-biodiversité ce n'est pas la biodiversité qui est à une autre échelle et qu'il faudra envisager d'une autre manière.

**Monsieur Gilles JOVIADO** (*Maire de Buzet-sur-Tarn*) exprime que l'intervention sur l'idée d'interconnexion entre le développement économique, la création de « lieu de vie » autour des zones d'activités et les besoins des habitants et des salariés est « remarquable ». Selon lui, c'est une vision qui était innovante il y a des années mais qui aujourd'hui est très prégnante. Il invite les participants à travailler sur ce sujet et notamment sur les questions de l'emploi et de la mobilité. Il pointe également la possibilité de développer des liens forts entre les différents secteurs économiques notamment le lien entre l'agriculture et l'industrie sur le territoire du SCoT.





**Vos Titres**

- *un territoire qui intègre son agriculture*
- *inversion du regard : l'urbanisme s'adapte à l'agriculture*
- *une transition à impulser à court terme*
- *des développements globaux sur l'ensemble du territoire*

## Un SCOT qui INTÈGRE SON AGRICULTURE dans SA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT

- **Favoriser le maintien, le développement et la diversification des activités agricoles**
- **Concilier Nature et Agriculture**
- **Adapter l'urbanisation pour préserver le potentiel agricole du territoire**

Volonté globale 

Favoriser les circuits-courts:

**PAT**

- Elaborer des PAT, Projet Alimentaire de Territoire



- Organiser la production pour répondre à la demande locale

Diversification des usages et pratiques:



- Tourisme, enjeux agro-tourisme, tourisme d'affaire



- Identifier valoriser les friches (coopératives)



- Opportunité de développement de l'agroforesterie



- Quelle place pour l'activité équine?

Pérenniser l'activité agricole, favoriser : l'accès au foncier, le renouvellement générationnel, la main d'oeuvre

**Safer**

Promouvoir l'identité et les terroirs



**AOP** - préserver les zones AOP (ail de Cadours, Fronton, Saint-Sardos)

- développer les productions labellisées et les valoriser



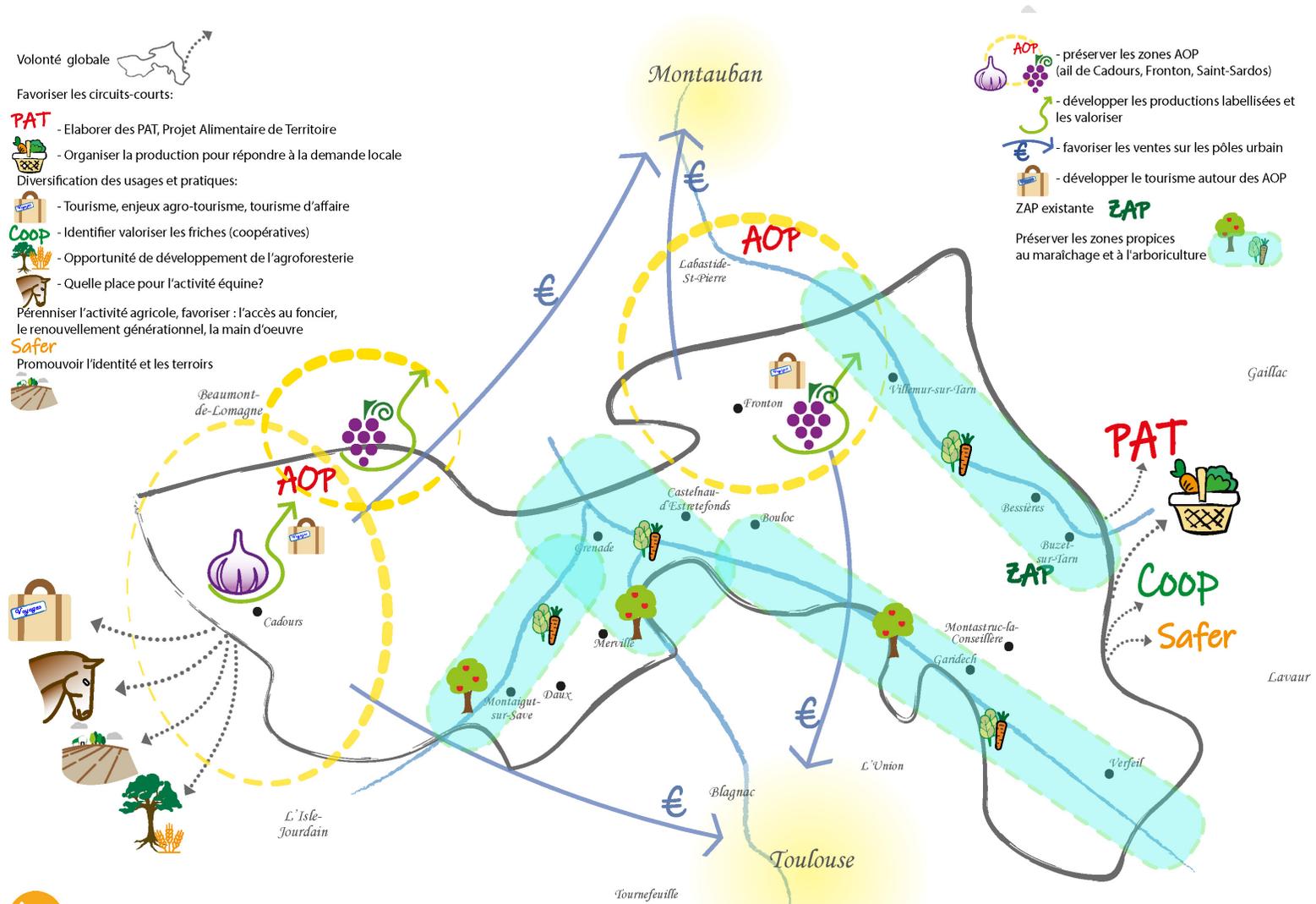
- favoriser les ventes sur les pôles urbain



- développer le tourisme autour des AOP

ZAP existante **ZAP**

Préserver les zones propices au maraichage et à l'arboriculture 



Favoriser le maintien, le développement et la diversification de l'Agriculture

---

Lors des ateliers, **les participants ont mentionné la volonté de conforter la place de l'agriculture** sur le territoire. Elle participe à l'identité du territoire notamment par la qualité de ses paysages et par ses terroirs qui seraient à promouvoir.

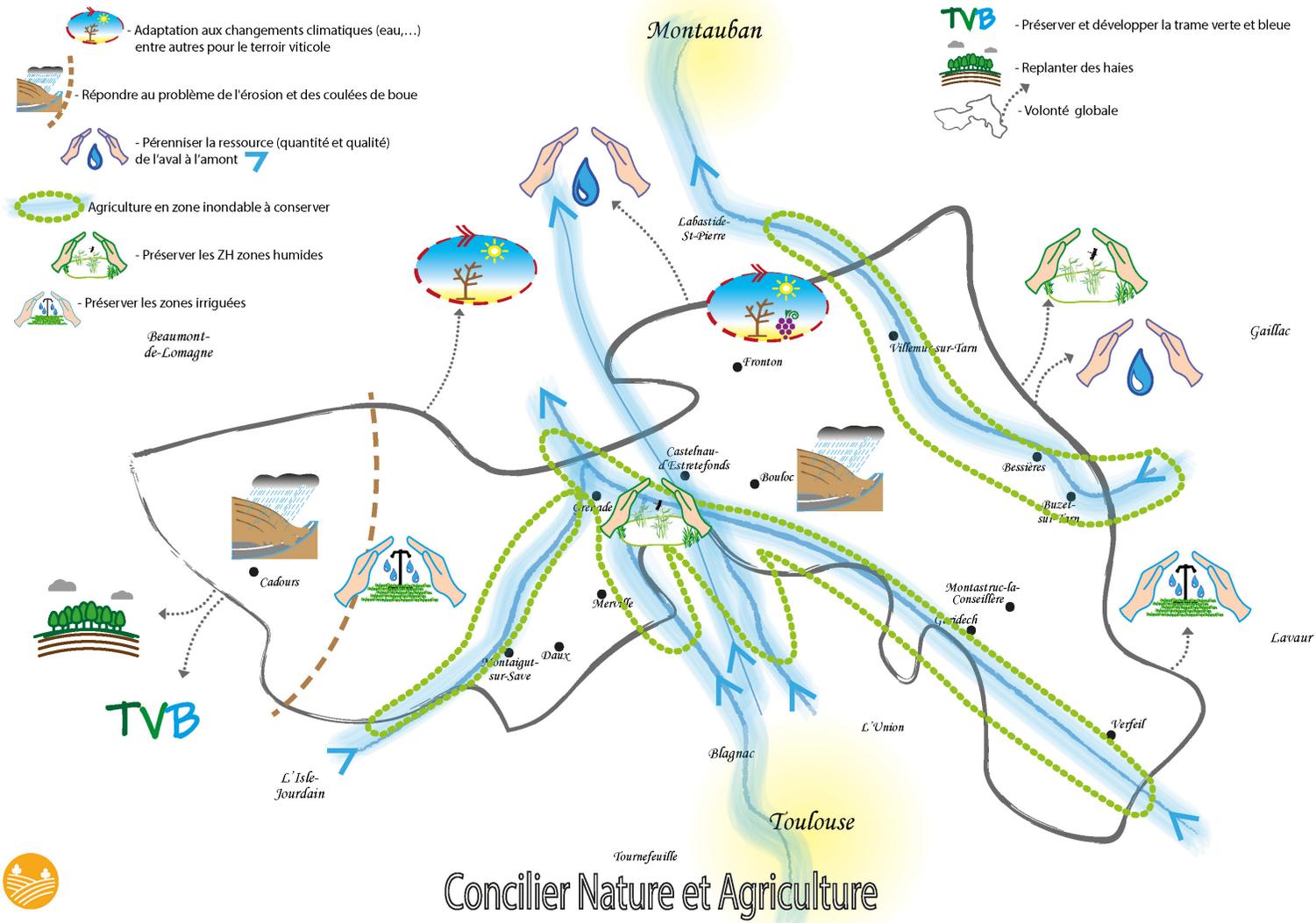
La préservation des terres agricoles serait d'autant plus importante que **l'activité agricole est une composante majeure de l'économie** et de l'occupation du sol. L'objectif exprimé par les participants serait de garantir la pérennisation de l'activité agricole. Ils affirment la volonté de favoriser l'accès au foncier agricole en mobilisant des outils existants tel que la SAFER ou d'en créer de nouveaux à l'échelle du territoire du SCoT et la nécessité de développer des outils de protection du foncier agricole tel que la ZAP (Zone Agricole Protégée), déjà existante sur Buzet-sur-Tarn. De plus, face au constat de la baisse de l'activité agricole, les participants se sont questionnés sur le renouvellement générationnel et le maintien de la main d'œuvre nécessaires pour la pérennisation de l'activité agricole.

Il a été mentionné également l'objectif d'organiser la production locale pour répondre aux besoins locaux en favorisant les circuits courts ou la transformation locale de produits du territoire, ce qui permettrait de maintenir entre autres l'emploi agricole. Pour illustrer ce propos, il a été exprimé le souhait d'élaborer des Projets Alimentaires de Territoires (PAT) permettant de travailler sur les différentes filières agricoles (maraîchage, viticulture, arboriculture etc.). Les participants ont une volonté forte de préserver les zones propices au maraîchage et à l'arboriculture.

Lors des ateliers, il a été évoqué la volonté de préserver, développer, valoriser les zones AOP (Appellation d'Origine Protégée) existantes sur le territoire du SCoT et sur les territoires voisins (Ail violet de Cadours, les vignobles de Fronton et de Saint-Sardos) ainsi que les productions labellisées IGP (Indication Géographique Protégée). Deux pistes de réflexion ont été mentionnées. L'une est de favoriser les ventes de ces produits sur les territoires voisins notamment sur les pôles urbains comme Toulouse et l'autre de développer le tourisme autour des AOP.

Les participants ont évoqué le souhait de maintenir et développer la diversification des activités agricoles à but notamment économique, dans ces usages et dans ses pratiques, notamment à travers :

- Le tourisme, agro-tourisme,
- Le développement de l'agroforesterie,
- L'activité équine,
- L'identification et valorisation des friches agricoles,
- Le développement des réseaux de chaleur via la méthanisation et le bois énergie (opportunité à saisir ?),
- La filière bois (construction du bois, bois d'œuvre).



---

Face aux changements climatiques, l'agriculture doit s'adapter avec de nouveaux systèmes de production en tirant le meilleur des ressources de la nature sans la dégrader. Il s'agit notamment de préserver la ressource en eau en quantité et en qualité. La gestion de l'eau serait un enjeu pour améliorer la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

Lors des ateliers, il a été mentionné également :

- La question de la retenue d'eau dans le sol et de ces usages en lien avec la qualité du sol,
- Le souhait de préserver les zones irriguées,
- Le souhait de conserver l'agriculture en zone inondable.

L'agriculture doit également s'adapter aux changements climatiques en favorisant la biodiversité. Les participants ont une réelle volonté de sanctuariser et valoriser une partie du territoire pour ses bienfaits environnementaux. Selon eux, l'objectif est de préserver et développer la Trame Verte et Bleue (TVB) en zone agricole en protégeant les éléments de la trame verte (les bois, les forêts appelés « poumons verts du SCoT » les haies, ou en les réinstaurant par des replantations) et les éléments de la trame bleue (cours d'eau, berges et ses ripisylves, zones humides). La partie sur la biodiversité est développée dans le prochain thème environnement.

Les participants ont également souhaité traiter de la problématique de l'érosion et des coulées de boue.

A noter que ces objectifs sont présents au SCoT en vigueur en tant que prescription :

« Le repérage des éléments composant la nature ordinaire (...) tient compte de leur rôle en matière de :

- Protection contre l'érosion,
- Lutte contre le ruissellement et l'inondation,
- Protection qualitative de la ressource en eau,
- Participation aux corridors écologiques

Ceci dans un but d'apporter des mesures de protection adaptées qui sont à définir dans les documents d'urbanisme ».

Enfin, lors de l'atelier, il a été questionné le rôle et la place des collectivités dans l'accompagnement des agriculteurs sur la transition écologique (sensibilisation ou aides) pour des exploitations plus adaptées aux changements climatiques et plus vertueuses sur le plan économique et environnemental.

Préserver l'agriculture dans les zones de conflit d'usage, maîtriser l'urbanisation et limiter la consommation des terres agricoles, créer des zones tampon, interdire les grandes installations qui concurrencent les usages agricoles du sol, interdire les centrales solaires



Beaumont-de-Lomagne

Favoriser la cohabitation exploitants, habitants, touristes



Montauban



- Concilier production agricole et énergie renouvelables : photovoltaïque agricole

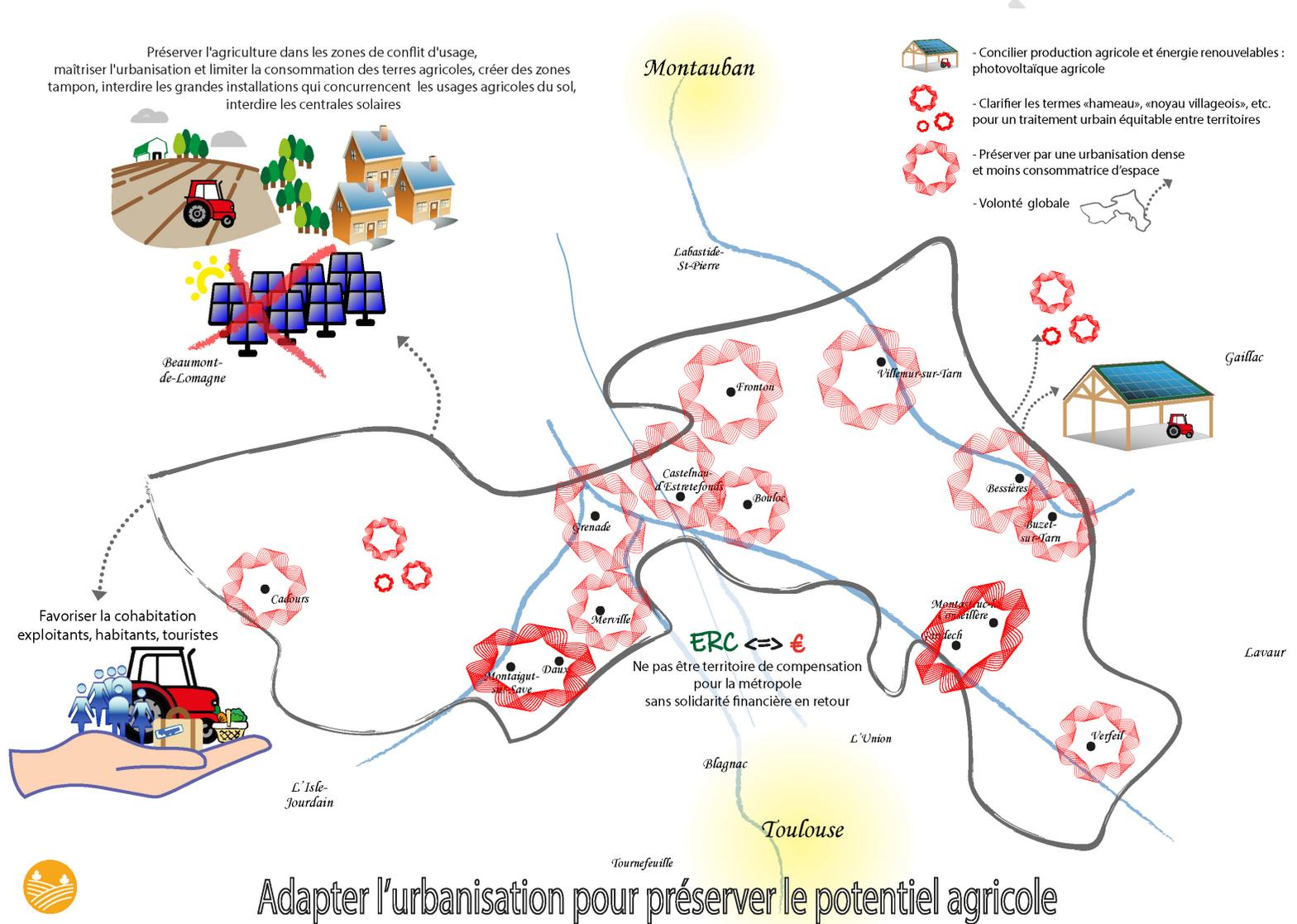


- Clarifier les termes «hameau», «noyau villageois», etc. pour un traitement urbain équitable entre territoires



- Préserver par une urbanisation dense et moins consommatrice d'espace

- Volonté globale



## Adapter l'urbanisation pour préserver le potentiel agricole

---

L'objectif principal mentionné lors des ateliers est d'affirmer la vocation agricole du territoire du SCoT et donc d'inverser le regard : « *l'urbanisation doit se plier à l'agriculture* ».

Lors des ateliers le souhait affiché par les participants est de maîtriser l'urbanisation et limiter la consommation des terres agricoles. Ces thèmes ont été mis en parallèle avec le principe de « zéro artificialisation nette » qui devrait être mise en œuvre et qui est, selon eux, encore à définir.

Cette volonté se décline par la préservation d'une urbanisation dense et moins consommatrice d'espace avec une réflexion autour de la densité et des formes urbaines. Les participants ont une réelle volonté de clarifier au sein du SCoT des termes tels que « hameau », « noyau villageois » et autres termes régulièrement employés pour un traitement urbain équitable entre territoires.

Un autre souhait est de **favoriser la cohabitation entre exploitants, habitants et touristes** sur le territoire du SCoT. Cette volonté se décline par la préservation de l'agriculture dans les zones de conflits d'usage. Il s'agit notamment de travailler sur les transitions urbaines/agricoles par la création de zones tampons. Il a été également évoqué la volonté d'assouplir les possibilités d'implantation « logements de fonction » pour les agriculteurs.

De plus lors des ateliers, les participants ont pour volonté de concilier la production agricole et les énergies renouvelables : d'interdire les grandes installations qui concurrencent les usages agricoles du sol, certains participants ont exprimé le souhait de :

- Interdire les centrales solaires,
- Interdire le photovoltaïque sur des espaces dédiés à l'agriculture et trouver des alternatives d'implantation,
- Porter vigilance sur l'implantation des éoliennes sur les surfaces agricoles.

Concernant la séquence ERC (Éviter, Réduire et Compenser) qui est un outil qui vise à intégrer l'environnement dans les projets d'aménagement, il a été mentionné que le territoire du nord toulousain ne devrait pas être un territoire de compensation pour la métropole sans solidarité financière en retour.

---

## Commentaires des invités

**Monsieur Patrice LAGORCE** (*Maire de Daux*) mentionne que par rapport à l'époque où le SCoT a été élaboré, il y a eu un développement des marchés de plein vent avec des ventes directes de produits végétaux et aussi d'élevages. Il y a une dizaine d'années, cela ne semblait pas possible car il y avait les grands marchés qui fonctionnaient, les pratiques ont évolué. Sur le territoire, des petits marchés de 5 à 6 commerçants sont présents une fois par semaine comme par exemple le marché de Merville qui fonctionne bien malgré un départ difficile il y a des dizaines d'années.

**Madame Jacqueline BESSETTES** (*Responsable du service urbanisme à la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne*) indique que le point très intéressant, par rapport à l'ensemble des ateliers, c'est le sujet de l'agriculture qui a été considéré dès le départ des réflexions. Dans cette matinée de restitution des ateliers, les éléments évoqués lors des ateliers sont bien repris, il faudra porter attention à la traduction qui en est faite. Elle souhaite apporter de la clarté sur son intervention à la fin de la présentation de la partie économie, elle ne souhaitait pas parler de produits phytosanitaires mais aborder que l'agriculture soit perçue comme un élément fort de l'économie lors des ateliers. Elle pointe que l'agriculture génère localement des services qui contribuent au maintien à l'agriculture et à l'économie.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) exprime qu'il peut y avoir des désaccords entre les participants. Il faudra s'interroger sur l'utilisation des produits phytosanitaires et il ne partage pas l'idée de pouvoir les garder. Il invite à la suppression de ces pratiques car cela entraîne des conséquences environnementales notamment sur la qualité des cours d'eau.

**Monsieur Gilles MARTIN** (*Conseiller Municipal de Merville*) intervient sur la carte « Adapter l'urbanisation pour préserver le potentiel agricole du territoire ». Il pose la question de comment nuancer le souhait « interdire les centrales solaires » car une action du PCAET oriente vers des solutions d'énergie renouvelable. Il exprime qu'il est possible d'installer des centrales sur des terres agricoles arides où aucune plantation ne pousse.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) donne l'exemple de la visite faite dans le cadre du PCAET dans le territoire voisin du Gers. Une activité agricole était en désuétude avec des terres arides et un petit cheptel avec des difficultés à pérenniser les exploitations. Des terres de 30ha, 20ha ont été mobilisées pour installer des centrales photovoltaïques avec deux objectifs la production et la pérennisation des exploitations agricoles. Pour cela, les centrales sont en hauteur et il y a un cheptel de « moutons à courtes pattes » ce qui a permis de pérenniser l'exploitation. La location de la terre profite à l'agriculteur mais également à la commune avec environ 80 000 € par an de ressources, ce qui est non négligeable pour une petite commune. Il mentionne qu'il serait de prime abord un opposant aux centrales photovoltaïques sur des terres agricoles sauf si on trouve des solutions pérennes.

**Monsieur Gilles MARTIN** (*Conseiller Municipal de Merville*) dit qu'il y a plusieurs exemples comme celui cité par Monsieur Petit et ça permet de modérer le mot « interdire » qui, selon lui, ne rentre pas dans la subtilité décrite.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) rappelle que les légendes inscrites sur les cartes sont des propos tenus par les participants lors des ateliers.

**Monsieur DELMAS** (*Maire de Grenade sur Garonne*) exprime son accord avec l'exemple cité par Monsieur PETIT. A Grenade, après le départ à la retraite d'un agriculteur, trois agriculteurs vont reprendre les terres pour se diversifier en installant une petite centrale photovoltaïque et en élevant des moutons sur un terrain d'environ 18 ha

---

qui est aride. C'est un projet important pour l'agriculture car de nouveaux agriculteurs s'installent. Avant d'interdire, il conseille de porter attention aux projets et de les évaluer.

**Monsieur Jean BOISSIÈRES** (*Président de la Communauté de Communes Hauts Tolosans*) indique que pour le développement de l'agriculture, il souhaite parler pour « nos territoires » de polyculture et de maraîchage et de la nécessité d'avoir des agriculteurs et des maraichers. Sur la question de l'accès au foncier et au marché, cette réflexion a été menée avec l'ancien maire de Blagnac. Le revenu des agriculteurs a également été abordé. Il indique qu'il est difficile de trouver des solutions, c'est un métier difficile qui aujourd'hui n'est pas suffisamment rémunérateur pour attirer les jeunes. Selon lui, c'est un vrai problème.

**Monsieur Yves SCHENFEIGEL** (*Directeur de la DDT 31*) indique les points positifs relevés. Un de ces points, c'est la présence d'un gros volet agricole dans cette réflexion SCoT. « *La perception de l'agriculture est une force pour le territoire* » telle qu'exprimée est un point très positif. Le second point positif est de considérer l'agriculture comme un prestataire de services dans le territoire pour le projet de territoire. L'agriculture est un prestataire économique car elle crée de la valeur, prestataire environnemental et prestataire en terme d'aménagement. Il pointe les indications sur les cartes : l'agriculture concourt à l'économie, aux services, à la qualité paysagère et environnementale et au cadre de vie. Cela poserait la question, sans que cela soit le sujet du SCoT, de la relation entre le monde agricole et les collectivités du territoire. « *Quel partenariat vous allez construire avec le monde agricole pour les aider à assumer toutes ces fonctionnalités de manière efficace ?* ». La future PAC parle de rémunération de services à l'environnement de l'agriculteur. « *Quel est le partenariat et l'orientation que vous allez prendre ?* ». Il ne s'agit pas de demander de subventionner les agriculteurs, ce n'est pas permis. Il s'agirait, en considérant la filière maraîchère arboricole, de donner l'objectif d'alimenter les cantines et les entreprises du secteur avec 50% de produits agricoles et de mettre en place les outils de transformation type légumerie. Il s'agirait de créer des projets alimentés par des producteurs locaux pour faciliter la transformation et faciliter l'approvisionnement des collectivités comme les maisons de retraite. C'est une manière d'appuyer et conforter indirectement la filière en leur proposant des débouchés.

Il indique que dans la manière à réfléchir l'occupation des zones d'activités ou le positionnement de ce type d'activités économiques, il faudra penser par rapport à la desserte agricole pour le transport de légumes. Il ne faudra pas positionner les lieux de transformation loin des lieux de production.

Sur le photovoltaïque, il y voit une expression d'élus. Le débat qui se pose aujourd'hui est la zéro artificialisation du sol. « Une centrale ça artificialise le sol parce qu'on n'y fait rien pousser dessous pendant un certain nombre d'année versus diversification d'une exploitation pour assurer son revenu d'agriculteur parce que quand il fait des céréales il les vend à perte. » Il exprime qu'il y a un débat à conduire dans d'autres instances parce que la jurisprudence va dans le sens de la zéro artificialisation nette. Il va falloir ouvrir le débat sur le territoire du SCoT. Il rappelle qu'à Villeneuve-lès-Bouloc il y a une centrale sur une friche, sur de la lande et il y a également une centrale à Grenade. De plus, il estime qu'il y a suffisamment de bâtiments à Eurocentre pour implanter des panneaux solaires sur les toits. Ça sera également le cas pour les futures zones artisanales. Il ne doute pas de la capacité à mettre des panneaux sur les toits et pas seulement sur des bâtiments agricoles pour satisfaire aux objectifs en matière d'énergie renouvelable. Il rappelle que d'autres moyens peuvent être mobilisés autre que le solaire, il y a l'hydroélectricité avec le projet à Villemur-sur-Tarn par exemple, du potentiel géothermique, de la biomasse. Le territoire peut devenir un territoire à énergie positive sans faire seulement du photovoltaïque.

Monsieur SCHENFEIGEL salue le fait que l'agriculture soit mise en relief avec ces différentes aménités et qu'elle ne soit pas perçue seulement comme à préserver. La volonté de développer c'est affirmer des fonctionnalités, affirmer une agriculture de qualité et travailler avec le monde agricole comme partenaire. Il exprime que c'est inédit dans un SCoT d'avoir un effet systémique de secteur économique. Il remercie les participants d'avoir cette vision pour le monde agricole.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) exprime que si à terme il était possible d'avoir un territoire résilient, ça serait vraiment l'idéal.





**Vos Titres**

- *un cadre de vie : encore des efforts à réaliser !*
- *adapter notre projet aux ressources naturelles de notre territoire*
- *agir pour un équilibre entre développement et protection de l'environnement*
- *un territoire à sensibiliser*

NATURE, ENVIRONNEMENT, EAU, QUALITÉ de VIE,  
au Cœur des ENJEUX  
pour l'ADAPTATION du TERRITOIRE face aux TRANSITIONS

- **Préserver les ressources, restaurer et renforcer les trames support de biodiversité**
- **Concilier les différents usages du sol, l'aménagement, avec la protection de l'environnement**
- **S'appuyer sur les documents de planification pour protéger l'environnement et le cadre de vie**



Volonté globale

- Eau des fleuves et rivières:
- préserver la ressource en eau potable (Interscot)
  - favoriser une gestion économe de l'eau
  - garantir l'état de la ressource, >>>
  - se donner la capacité d'alimenter le territoire en évolution (+ 50 000 hab. à 2050)
- SAGE** - être compatible avec le SAGE Girou et vallée de la Garonne

gérer les ressources en eau dans ses différents usages

préserver les ZEC (zones d'expansion des crues):  
protéger les zones humides, la biodiversité et les espaces de mobilité des cours d'eau **ZH**

préservation et valorisation des fleuves et rivières:  
- protéger et recréer la ripisylve  
- maintien de la liaison Girou Garonne.

protéger et développer la biodiversité  
**TVB** Appui sur la rando et les chemins pour valoriser les TVB espaces naturels identifiés ou d'intérêt à préserver

**qualité**  
**quantité**

**TVB**

Montauban

- dans Espaces boisés - forêts:
- accroître les connaissances en termes de qualité environnementale et forestière, et de propriété
  - accroître la préservation écologique
  - favoriser les plans de gestion qui intègrent les aspects économiques

corridors à maintenir et à créer:  
- relier les espaces boisés et renforcer la Trame Verte en s'appuyant sur les haies, les friches et les petits massifs boisés

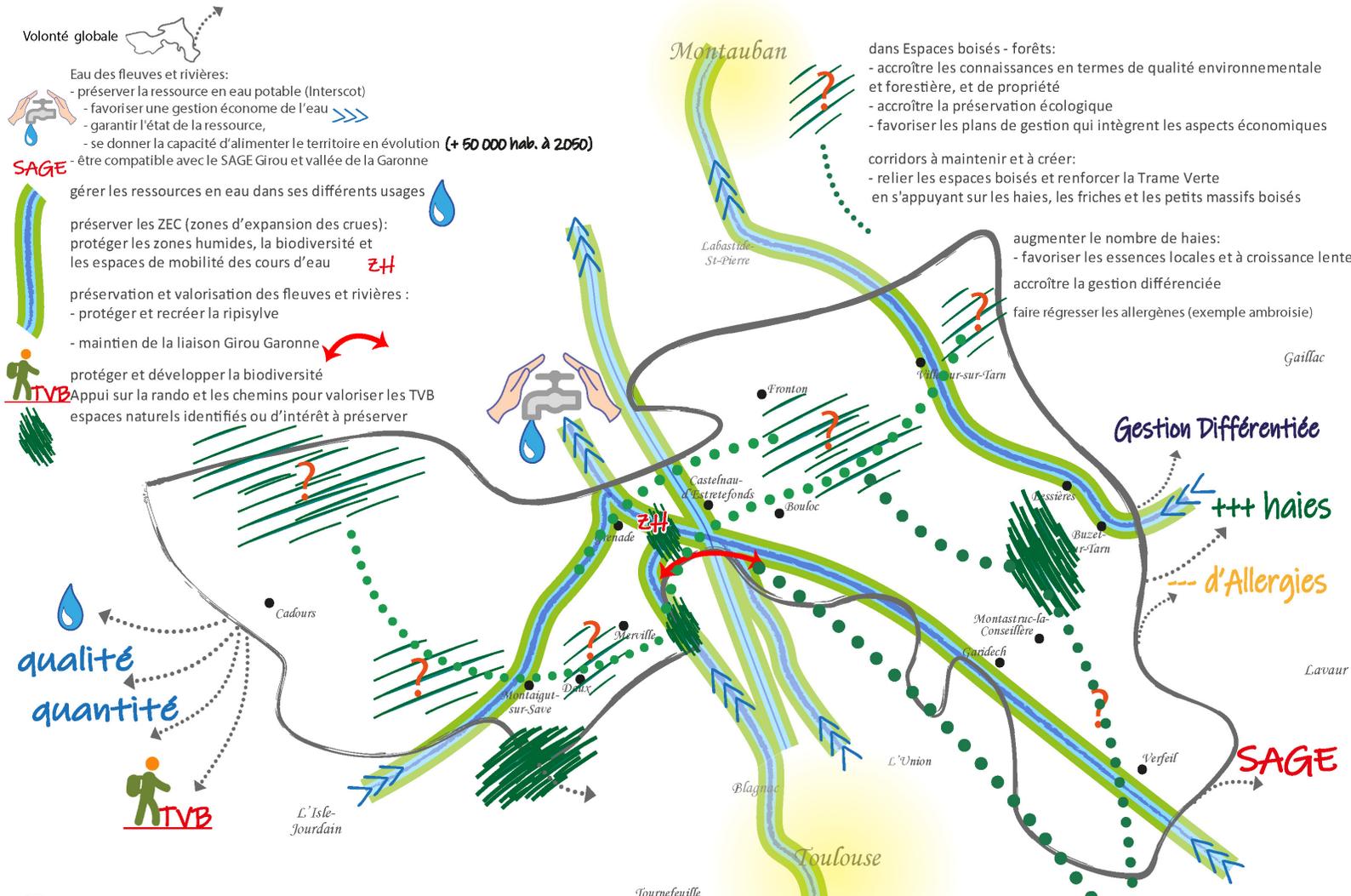
augmenter le nombre de haies:  
- favoriser les essences locales et à croissance lente  
accroître la gestion différenciée  
faire régresser les allergènes (exemple ambroisie)

Gestion Différenciée

+++ haies

--- d'Allergies

**SAGE**



Préserver les Ressources, restaurer et renforcer les trames support de Biodiversité

---

Lors des ateliers, les participants visent la préservation et la valorisation de la trame bleue via la reconquête des espaces de mobilité notamment des zones d'expansion des crues, la préservation des zones humides, la protection et la recréation de la ripisylve.

Il est souhaité également que soit maintenue la liaison Girou-Garonne. De plus, les participants rappellent l'importance d'être compatible avec le SAGE Hers Girou et le SAGE Vallée de la Garonne.

Les participants souhaitent également préserver la ressource en eau potable pour alimenter un territoire en constante évolution notamment avec une augmentation de 50 000 habitants à l'horizon 2050. Pour cela, il s'agit de favoriser une gestion économe de l'eau quel qu'en soit l'usage et de favoriser les bandes tampons autour des cours d'eau.

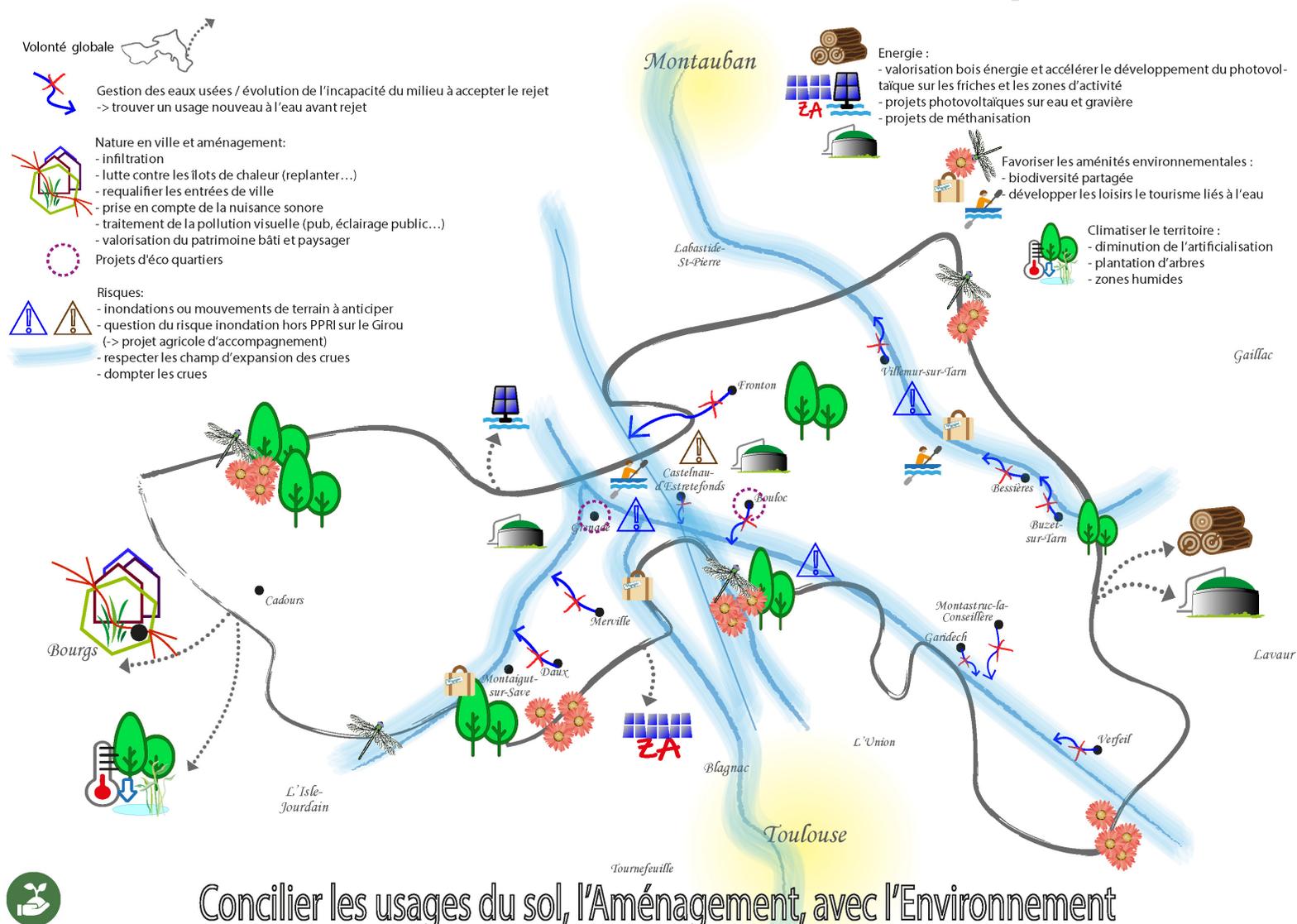
Il s'agit également d'encourager la gestion des eaux pluviales, via notamment le développement de schémas et la meilleure gestion des eaux usées au regard des capacités d'absorption limitées des milieux concernés par les rejets.

Sur ce point, la partie opposable du SCoT en vigueur précise que les documents d'urbanisme locaux devront veiller à favoriser l'infiltration au sol des eaux pluviales en fixant notamment une proportion d'espaces à ne pas artificialiser.

Enfin, les participants ont la volonté de préserver et valoriser la trame verte, les espaces boisés et les forêts (forêt de Buzet-sur-Tarn, forêt de Bouconne par exemple) comme mentionné dans le thème agriculture.

Dans les espaces boisés représentés par « ? » sur la carte, il est souhaité d'accroître les connaissances en termes de qualité environnementale et forestière et de propriété, permettant de favoriser les essences locales à croissance lente et la régression des allergènes (par exemple l'Ambroisie) et renforcer la gestion différenciée.

Il est considéré comme important de relier les espaces boisés en protégeant et développant les corridors de végétation, les haies et les petits massifs boisés. Enfin, il s'agit notamment de favoriser les plans de gestion des espaces boisés intégrant les aspects économiques.



# Concilier les usages du sol, l'Aménagement, avec l'Environnement

---

Cette carte met l'accent sur la protection des espaces naturels vus comme des réservoirs écologiques. Lors des ateliers il a été souhaité de mettre en évidence les services rendus par la nature notamment en particulier pour leur rôle dans la réduction de l'impact du réchauffement climatique. En ce sens, il s'agit de conforter ces espaces pour qu'ils continuent de « climatiser le territoire ». Pour cela il est proposé de diminuer de façon globale l'artificialisation, de favoriser les plantations d'arbres et le reboisement et de préserver les zones humides. **La préservation et la protection sont des enjeux forts pour ces espaces mais il ne s'agit pas pour les participants de les mettre sous cloche ni de les sanctuariser.** Les participants souhaitent pouvoir les rendre accessible pour y accueillir des activités touristiques et de loisirs. Il est proposé de développer le tourisme autour des voies d'eau et le tourisme à la ferme.

Concernant les secteurs habités, les participants ont porté une attention aux secteurs urbanisés sur lesquels il est ciblé plusieurs actions pour concilier au mieux aménagement et environnement. Dans ce cadre, deux projets d'éco quartier ont été identifiés à Bouloc et Grenade.

De façon générale sur ces secteurs il est souhaité de :

- Valoriser le cadre de vie et le patrimoine bâti et paysager à travers des actions de requalification des entrées de ville, de traitement de la pollution visuel (publicité, éclairage public, etc.) ou encore de prise en compte du bruit ;
- Favoriser la nature en ville tout en limitant les impacts de l'urbanisation sur les milieux récepteurs et la ressource. Il est évoqué notamment des actions pour promouvoir de nouveaux usages de l'eau avant rejet (noues paysagères), améliorer l'infiltration des sols, développer les systèmes de récupération d'eau de pluie ;
- Rappeler la nécessité de tenir compte des risques "mouvement de terrain" et "inondation".

NB : Notez toutefois, que certains souhaits sont parfois exprimés de manière contradictoire par les participants. « Respecter les champs d'expansion de crue » et « dompter » les inondations, par exemple, visent un même but, mais des moyens et des conséquences divergents.

Cet atelier a également été l'occasion d'aborder les modes de production d'énergie renouvelable. Il en ressort la volonté de :

- Valoriser le bois comme source d'énergie en organisant la filière naissante, en créant un pôle de production et en développant les chaufferies bois ;
- Anticiper et développer un réseau dédié à la méthanisation ;
- Encadrer les projets d'installation de panneaux photovoltaïques et limiter la consommation de terres agricoles en privilégiant leur implantation sur des toits, sur des friches ou zones d'activités, ou encore sur d'anciennes gravières.



---

« Prendre en compte, encadrer, anticiper, sensibiliser » sont des objectifs de planification qui ont été identifiés comme un des principaux leviers à disposition pour protéger l'environnement et le cadre de vie.

Tout d'abord sur la planification à échelle globale, **les participants souhaitent à travers les documents intercommunaux** garantir les continuités avec les territoires voisins et identifier les projets majeurs pour anticiper les impacts potentiels, les risques d'externalités négatives sur les territoires.

Il est estimé que le SCoT doit pouvoir s'adapter aux typologies des communes. Ce qui peut notamment être le cas sur les communes où le défaut de capacité d'assainissement collectif limite les capacités d'accueil de nouveaux habitants. Il s'agirait donc d'orienter l'aménagement en priorité sur des secteurs où les réseaux existent et où les stations d'épuration ne sont pas utilisées à 100 % tout en limitant la densification des secteurs en assainissement autonome.

De manière **générale l'eau est apparue comme une des principales préoccupations lors de ces ateliers**. Les participants ont soulevé la nécessité d'engager des réflexions poussées sur la gestion de la ressource et sa capacité à répondre aux besoins des usagers (habitants, agriculteurs, entreprises). Il est souhaité que les intercommunalités puissent connaître les capacités d'alimentation pour faire le lien avec l'urbanisation.

Concernant les eaux pluviales, il y a la volonté d'encourager les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales pour limiter les ruissellements, favoriser l'infiltration et la récupération des eaux de pluie.

Pour terminer à l'échelle globale, les participants ont envisagé également d'intégrer les gravières dans le projet de développement. Il s'agit notamment de faire le lien avec le SRC Occitanie (Schéma Régional des Carrières) en cours d'élaboration pour identifier les futures zones d'extraction et le devenir des gravières afin d'étudier, d'anticiper et d'encadrer les conversions à venir (zones de loisirs, énergies renouvelables, zones agricoles).

Enfin, il a été évoqué le besoin de porter une réflexion globale sur la gestion des déchets pour proposer une organisation territoriale efficace et accessible qui répond aux besoins de chacun et qui puisse participer à alimenter la filière méthanisation.

A une échelle plus locale, les participants ont mis en avant le PLU et PLUi pour favoriser le lien entre aménagement et environnement. Ils ont insisté sur la nécessité d'adopter l'approche « ERC » (Eviter Réduire Compenser) dans les projets en privilégiant l'évitement à la compensation.

Les participants souhaitent s'engager davantage en faveur d'un urbanisme respectueux de son environnement en rejetant les formes urbaines banales et dépourvues d'espaces verts, en développant les écoquartiers, en renforçant les règlements des PLU en faveur d'un habitat écologiques.

Pour accompagner l'ambition écologique des documents d'urbanisme et la mise en œuvre de prescription engagée, les participants ont insisté sur l'importance de les rendre plus pédagogiques afin que chacun comprenne les objectifs poursuivis.

En parallèle, il est envisagé de mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public. Les participants souhaitent pouvoir s'appuyer sur les espaces naturels pour mener des actions éducatives et valoriser les services rendus par l'environnement et la biodiversité.

---

## Commentaires des invités

**Monsieur Sylvain MACÉ** (*Animateur du SAGE Hers-Mort-Girou*) informe que la problématique des déblais et remblais est très importante autour de l'agglomération toulousaine. Le syndicat de l'Hers observe dans la vallée du Girou des remblais sauvages dans les zones inondables qui sont signalés à la mairie et au service de police de l'eau qui interviennent pour faire stopper ces pratiques. Cependant, il informe que le syndicat a toujours un moment de retard. Des débats dans le cadre du SAGE Hers-Mort-Girou ont eu lieu pour essayer d'anticiper ces situations et de faire en sorte que les collectivités mettent en place des sites aptes à recevoir des remblais pour que les entreprises aient des lieux de destination proches car ce qui fait le coût de la construction, selon lui, c'est le transport de matériaux. Il indique que c'est une problématique très forte et que le président de la commission du SAGE a alerté le président de la métropole toulousaine sur ce sujet. Pour l'instant, le syndicat n'a pas encore avancé. Selon lui, c'est une réflexion que les intercommunalités du SCoT devraient se réapproprier, réfléchir à la création de ce genre de site où les entreprises pourraient déposer leurs remblais et faire en sorte que ces matériaux ne se retrouvent pas éparpillés dans la nature.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) répond qu'il y a deux styles de remblais. Sur la Communauté de Communes du Frontonnais, le premier niveau de remblais qui les interroge c'est la terre enlevée pour faire des constructions, des bâtiments et des routes. Effectivement, il est observé sur la vallée du Girou, des champs qui sont remblayés sur des hauteurs raisonnables ne dépassant pas les 10cm mais parfois sur plusieurs hectares. Même s'il n'y a pas de PPRI, il est possible de connaître des montées des eaux historiques du fait de la mémoire des habitants du village. En remblayant 2 à 3ha sur 10 cm max, il peut y avoir de forts impacts lors d'une crue. Cela interpelle la collectivité qui n'est pas prévenue car le remblai est de moins de 10 cm, il n'y a pas d'autorisation spéciale. La collectivité s'en aperçoit trop tard.

Concernant les remblais de matériaux de construction, cela devrait être normalisé car il existe des règles et des textes. S'ils ne sont pas appliqués, il faut sévir mais ce n'est pas le rôle du SCoT mais de l'État. Il illustre ces propos avec l'exemple de la commune de Saint-Sauveur où historiquement des remblais qui arrivaient de l'ancien AZF et qui aujourd'hui sont encore en place et qu'il n'arrive pas à faire enlever.

**Monsieur Patrice LAGORCE** (*Maire de Daux*) indique qu'il n'a pas été évoqué, dans cette présentation sur l'agriculture sauf indirectement, que le secteur nord-ouest bénéficie d'un réseau d'irrigation très important de la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne) qui est un réseau d'eau brute utilisé à usage agricole mais également pour du jardinage. Il pourrait être utilisé plus généralement. A terme si l'irrigation ne se fait pas, il y aura des problèmes d'équilibre, de financement et de pérennité de ce réseau. De plus, lors de présentation il a été évoqué les rétentions d'eau, le SMEA vient de sortir récemment son règlement précisant que pour les collectivités adhérentes aux compétences concernées, la rétention à la parcelle est désormais demandée c'est le principe de la loi sur l'eau.

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) acquiesce et informe qu'il a reçu le règlement.

**Monsieur Romain MARTY** (*Chargé de mission foncier UNICEM*) fait une remarque sur le sujet des remblais qui est, selon lui, intéressant. La profession des carriers travaillent beaucoup sur ces sujets-là, sur notamment la reconversion d'anciennes gravières par le biais de remblaiement en site agricole pour redonner une deuxième activité et éviter les surfaces en eau. Ce sont des sujets qui sont très réglementés et complexes. Il indique qu'il faut aussi que les entreprises et les petites entreprises adhèrent et aillent sur ces sites-là. Il est vrai, selon lui, qu'il est plus facile de les mettre n'importe où, ça coûte moins cher. Il interpelle les collectivités en rappelant que lorsque des travaux sont réalisés, ce sont elles qui sont les producteurs du déchet. Elles sont responsables et elles devraient en théorie s'assurer de sa bonne élimination.

---

**Monsieur Philippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) répond que dans l'ensemble les collectivités le font. La Communauté de Communes du Frontonnais y est très attentive. Les déchets reçus, ne proviennent pas toujours du territoire. Il affirme que « nous avons chacun notre part de responsabilité sur le sujet ».

**Monsieur Yves SCHENFEIGEL** (*Directeur de la DDT 31*) exprime que c'est un travail remarquable car les participants ont pensé à l'ensemble des sujets : l'eau, la biodiversité, l'érosion des sols, la question des plantations et les espaces de frange entre les zones agricoles et les zones d'habitat. Le sujet sur l'environnement et la santé a également été ouvert. Selon lui, ce travail a été fait avec beaucoup de pragmatisme par rapport aux capacités et à l'histoire du territoire. Il indique que c'est un volet innovant dans un SCoT, sur la manière de raisonner, de poser le sujet et les enjeux et de traiter le sujet à différentes échelles et par la planification. Ces onglets vont s'imposer aux documents d'urbanisme. Le travail effectué est d'un niveau de qualité et de globalité élevé. Il indique que l'Etat adhère à l'ensemble de ces enjeux tels qu'ils sont formulés.

Document de Travail

---

## Conclusion : Est-ce que travailler avec le SCoT du Nord Toulousain a changé votre image de l'aménagement du territoire ?

**Monsieur Phillippe PETIT** (*Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain*) remercie le travail fourni par l'ensemble des agents du SCoT NT, de Haute Garonne Ingénierie et de l'État qui se sont investis et qui ont essayé de respecter au maximum tous les propos des élus.

Ce qui a été intéressant, selon lui, c'est qu'au fur et à mesure des ateliers il y a eu une meilleure appropriation du SCoT et une meilleure compréhension de l'action que l'élu peut mener. Au départ, il pouvait avoir le sentiment que le SCoT n'avait pas beaucoup d'impact sur la réalisation de projets, c'était un sentiment prédominant, mais qui aujourd'hui ne l'est plus. Les élus sont devenus complètement acteurs de ce changement et travailleront ensemble sur la planification notamment en allant voir les collectivités et/ou administrations qui détiennent les leviers pour aller dans le bon sens.

Monsieur PETIT pose une question aux élus pour avoir un retour sur cette expérience : « **Est-ce que travailler avec le SCoT du Nord Toulousain a changé votre image de l'aménagement du territoire ? Est ce qu'elle a changé votre vision ?** ».

**Monsieur Jean-Claude ESPIE** (*Maire de Bretx*) répond oui obligatoirement en exprimant que les élus comme les techniciens sont auprès des déroulés vécus lors des ateliers pour conforter les résultats obtenus. Dans les territoires communaux ou intercommunaux, les élus participants aux ateliers auront une culture supplémentaire qu'ils transmettront aux conseillers municipaux ou conseillers communautaires ce qui permettra de prendre des décisions plus en conséquence.

**Monsieur Jean BOISSIÈRE** (*Président de la Communauté de Communes Hauts Tolosans*) adhère à la réponse de Monsieur ESPIE et souhaite compléter en rappelant que le SCoT du Nord Toulousain s'inscrit dans l'aire de l'InterSCoT.

**Madame Ghislaine CABESSUT** (*Maire de Bouloc*) exprime que l'intérêt de ces ateliers était le mélange de tous les partenaires traitant de thématiques différentes et permettant d'apporter leur culture et leurs connaissances. Selon elle, c'est une richesse supplémentaire pour connaître les territoires composant le SCoT et connaître les enjeux de certains sujets non maîtrisés.

**Monsieur Patrice LAGORCE** (*Maire de Daux*) indique que c'est le deuxième SCoT qu'il suit étant donné qu'il était présent pour son élaboration. Il évoque un point qui est selon lui important, le SCoT est l'entité de prévision notamment de prévision des ménages, il est la base de données qui fait que tous les réseaux peuvent avoir des éléments de dimensionnement. C'est un rôle qui doit lui être reconnu et institutionnalisé plus précisément qui ne l'est aujourd'hui. S'il est souhaité des études de réseaux d'eau, des études de mobilité, des études d'assainissement, il faut selon lui, avoir de bonnes prévisions pour « équiper les PLU ».

**Monsieur Jean-Paul DELMAS** (*Maire de Grenade sur Garonne*) répond à Monsieur PETIT en indiquant que ça conforte l'idée de la nécessité à travailler avec les territoires car ils ne se connaissent pas forcément et même entre élus, cela lui semble important. Il faut travailler à l'échelle du SCoT mais aussi de l'InterSCoT comme l'a mentionné Monsieur BOISSIÈRE. Il donne l'exemple de la problématique de la mobilité où il est nécessaire de travailler avec les territoires voisins comme le Tarn-et-Garonne et le Gers et également les territoires de l'InterSCoT. Il faudrait selon lui, porter une réflexion commune. Il exprime qu'il est maire depuis peu et il a découvert de nouveaux collaborateurs et des territoires qui ont les mêmes problématiques que celles du territoire du SCoT et c'est important de construire un projet tous ensemble. Un micro-territoire ne peut fonctionner seul c'est en ce sens que le SCoT est important.

---

**Monsieur Yves SCHENFEIGEL** (*Directeur de la DDT 31*) indique que l'InterSCoT mériterait d'être calibré pour répondre aux enjeux de l'aire urbaine de Toulouse. L'objectif de l'Etat post municipale est de retravailler sur le périmètre de l'InterSCoT au regard des enjeux portés et se tourner vers les territoires comme le SCoT du Nord Toulousain, le SCoT Gascogne, le SCoT Vaurais. Si l'objectif est d'apporter des réponses pertinentes sur les questions de la logistique, du développement économique, de la mobilité, le périmètre doit permettre de faire travailler les connectivités et les SCoTs qui partagent ces enjeux. Ces enjeux transforment les frontières territoriales. Il s'agit de passer d'un InterSCoT généraliste à un InterSCoT thématique, plus opérationnel. Il s'agit également que « *les territoires en concurrence jouent en complémentarité et surtout en partenariat* ». L'État partage cette question de l'InterSCoT.

Document de Travail